

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00872

Numéro SIREN : 340 234 962

Nom ou dénomination : ALLIANZ VIE

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2021 sous le numéro de dépôt 30942

ALLIANZ VIE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale

ALLIANZ VIE

1 Cours Michelet

CS 30051

92076 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALLIANZ VIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit – Evaluation des provisions pour sinistres (Santé-Prévoyance)	
Risque identifié	Procédures mises en œuvre pour répondre à ce risque
Au 31 décembre 2020, les provisions pour sinistres d'Allianz Vie s'établissent à 1 989 millions d'euros, tel que décrites dans la note 2.6 de l'annexe aux états financiers. Ces provisions correspondent à une estimation du coût total à terminaison des sinistres survenus. Elles couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés ainsi que l'ensemble des frais liés à la gestion des sinistres. Comme indiqué dans la note 2.6 de l'annexe aux états financiers, la détermination de ces provisions résulte de l'application de méthodes statistiques (Chain Ladder, S/P cible...) et non statistiques (méthode des enroulés de provisions techniques) sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses	Afin de couvrir le risque de l'évaluation des provisions pour sinistres, nous avons déployé l'approche d'audit suivante : - Nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié : - à la gestion des sinistres et, en particulier, l'évaluation des provisions dossier par dossier ; - au processus de détermination de la charge à l'ultime (hypothèses, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables). - Revue indépendante des provisions dossier par dossier ;

actuarielles faisant appel au jugement d'expert pour estimer la charge à l'ultime. L'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture. Par conséquent, en raison de l'incertitude inhérente à certains éléments pris en compte pour le calcul des estimations, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres constituait un élément clé de la vérification.	• Nous avons testé le rapprochement entre les provisions techniques calculées et les provisions techniques comptabilisées. • Nous avons réalisé des procédures (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité et des boni-mali) pour analyser les évolutions significatives de l'exercice ; • Nous avons procédé à une évaluation indépendante pour les principales sous-branches des provisions pour sinistres du périmètre Santé Prévoyance pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation quant à la suffisance des provisions techniques.
---	---

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

- Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ALLIANZ VIE par votre assemblée générale du 22 juin 2018.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 22 avril 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Sébastien ARNAULT

Compte de résultat au 31 décembre 2020

Compte de résultat technique Non-Vie

En milliers d'euros	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes Exercice 2020	Opérations nettes Exercice 2019
Primes acquises / Cotisations acquises	1 407 686	201 123	1 608 809	655 190
- Primes / Cotisations	1 407 400	201 123	1 608 523	655 084
- Charge des provisions pour primes / cotisations non acquises	286		286	106
Produits des placements alloués du compte non-technique	29 986		29 986	36 651
Autres produits techniques	1 464		1 464	1 476
Charge des sinistres	-1 248 206	221 471	-1 026 735	-549 078
- Prestations et frais payés	-1 169 262	1 275 622	106 360	-581 113
- Charge des provisions pour prestations à payer	-78 944	-1 054 151	-1 133 095	32 035
Charge des autres provisions techniques	-38 987	-387 233	-426 220	-94 652
Participation aux résultats	-9 627	-72	-9 699	-4 118
Frais d'acquisition et d'administration	-257 065	-46 695	-303 760	-86 710
- Frais d'acquisition	-137 196		-137 196	-140 995
- Frais d'administration	-119 869		-119 869	-113 327
- Commissions reçues des réassureurs et garants en substitution		-46 695	-46 695	167 612
Autres charges techniques	8 031		8 031	-9 393
Charge de la provision pour égalisation	-26 092		-26 092	-4 486
Résultat technique des opérations non-vie	-132 810	-11 406	-144 216	-55 120

Le transfert d'activité Non-Vie de l'entité Allianz Retraite n'a pas impacté de façon significative les résultats d'Allianz Vie.

Compte de résultat technique Vie

En milliers d'euros	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes Exercice 2020	Opérations nettes Exercice 2019
Cotisations / Primes	4 113 330	-3 448	4 109 883	4 927 066
Produits des placements	2 461 570		2 461 570	3 145 476
- Revenus des placements	1 573 475		1 573 475	1 968 966
- Autres produits des placements	159 957		159 957	205 997
- Produits provenant de la réalisation des placements	728 138		728 138	970 513
Ajustements ACAV (plus-values)	1 530 867		1 530 867	2 226 827
Autres produits techniques	139 734		139 734	163 321
Charge des sinistres / prestations	-4 843 536	13 974	-4 829 562	-5 241 567
- Prestations et frais payés	-4 800 598	266 587	-4 534 011	-5 239 311
- Charge des provisions pour sinistres / prestations à payer	-42 938	-252 613	-295 551	-2 256
Charge des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	495 737	-14 789	480 947	-1 331 937
- Charge des provisions d'assurance vie	2 347 034	1 048	2 348 082	1 652 349
- Charge des provisions pour opérations / contrats en unités de compte	-1 863 350		-1 863 350	-2 989 632
- Charge des provisions pour égalisation	12 053	-15 837	-3 784	5 335
- Charge des autres provisions techniques				11
Participation aux résultats	-1 014 083	4 062	-1 010 021	-1 578 238
Frais d'acquisition et d'administration	-764 675	6 927	-757 748	-717 873
- Frais d'acquisition	-381 676		-381 676	-409 119
- Frais d'administration	-382 999		-382 999	-387 162
- Commissions reçues des réassureurs et garants en substitution		6 927	6 927	78 408
Charge des placements	-1 018 000		-1 018 000	-1 022 062
- Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-196 275		-196 275	-247 408
- Autres charges des placements	-175 792		-175 792	-165 100
- Pertes provenant de la réalisation des placements	-645 933		-645 933	-609 554
Ajustement ACAV (moins-values)	-528 542		-528 542	-36 783
Autres charges techniques	-32 362		-32 362	-46 322
Produits des placements transférés au compte non-technique				
Résultat technique des opérations Vie (*)	540 040	6 726	546 766	487 908

(*) Hors transfert d'activité FRPS, le résultat technique des opérations nettes Vie s'établirait à 579 113 K€ (+ 32 347 K€). Les principaux postes impactés sont les primes pour +412 873 K€, les charges de sinistres/prestations -610 587 K€ et la participation aux résultats pour -338 369 K€.

Compte de résultat Non technique

En milliers d'euros	Opérations nettes Exercice 2020	Opérations nettes Exercice 2019
Résultat technique de l'assurance non-vie	-144 216	-55 120
Résultat technique de l'assurance vie	546 766	487 908
Produits des placements	105 702	108 444
- Revenus des placements	63 318	65 922
- Autres produits des placements	7 105	8 042
- Profits provenant de la réalisation des placements	35 279	34 480
Produits des placements alloués du compte technique vie		
Charge des placements	-47 670	-43 004
- Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-12 567	-18 196
- Autres charges des placements	-7 354	-6 259
- Pertes provenant de la réalisation des placements	-27 749	-18 549
Produits des placements transférés au compte technique non-vie	-29 986	-36 651
Autres produits non techniques	59 036	39 263
Autres charges non techniques	-3 126	-2 908
- Charges à caractère social		
- Autres charges non techniques	-3 126	-2 908
Résultat exceptionnel	-49 636	-16 998
- Produits exceptionnels	23 281	16 233
- Charges exceptionnelles	-72 917	-33 231
Participation des salariés	-7 908	-5 347
Impôts sur les bénéfices	-88 127	-174 693
Résultat de l'exercice	340 835	300 894

Bilan au 31 décembre 2020

Actif

En milliers d'euros	Opérations nettes Exercice 2020	Opérations nettes Exercice 2019
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
Actifs incorporels	52 559	55 740
Placements (*)	51 102 239	62 476 540
- Terrains et constructions (placements immobiliers)	1 148 425	1 535 642
- Placements entreprises liées ou lien de participation	5 321 116	5 635 092
- Autres placements	44 276 198	54 957 145
- Créances espèces déposées auprès des cédantes	356 500	348 661
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes (*)	16 810 438	17 433 858
Part des réassureurs dans les provisions techniques	187 983	1 898 736
- Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)		
- Provisions d'assurance vie	10 202	9 025
- Provisions pour sinistres (vie)	14 994	248 768
- Provisions pour sinistres (non-vie)	25 694	1 079 702
- Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	13 199	34 023
- Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	8 218	8 513
- Provisions pour égalisation (vie)	9 096	24 934
- Provisions pour égalisation (non-vie)		
- Autres provisions techniques (vie)		
- Autres provisions techniques (non-vie)	106 580	493 771
- Provisions techniques des opérations en unités de compte		
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution		
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques		
Créances	1 663 169	2 018 356
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	905 988	891 173
- Primes / Cotisations restant à émettre	705 017	550 327
- Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	200 971	340 846
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	316 693	625 394
Autres créances	440 488	501 789
- Personnel	547	636
- État, organismes sociaux et collectivités publiques	80 288	101 690
- Débiteurs divers	359 653	399 463
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé		
Autres actifs	176 827	295 456
- Actifs corporels d'exploitation	41 253	38 804
- Avoirs en banque, CCP et caisse	135 574	256 652
- Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés		
Comptes de régularisation. – Actif (*)	1 160 086	1 493 021
- Intérêts et loyers acquis non échus	532 306	740 293
- Frais d'acquisition reportés (vie)	12 948	13 536
- Frais d'acquisition reportés (non-vie)	1 970	2 576
- Autres comptes de régularisation	612 862	736 616
Total de l'actif	71 153 301	85 671 707

(*) Les montants hors transfert d'activité FRPS s'élèveraient à 62 837 435 K€ pour les placements hors UC, à 18 523 783 K€ pour les placements en UC et les comptes de régularisation seraient de 1 466 685 K€.

Passif

En milliers d'euros	Opérations nettes Exercice 2020	Opérations nettes Exercice 2019
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	3 035 999	3 072 992
Fonds propres	3 035 999	3 072 992
Fonds d'établissement et de développement / Capital	643 054	643 054
- Primes liées au capital social		
- Réserves de réévaluation		
- Autres réserves	1 728 255	1 806 062
- Report à nouveau	323 854	322 982
- Résultat de l'exercice	340 835	300 894
Autres fonds mutualistes		
- Fonds de dotation avec droit de reprise		
- Subventions nettes		
Passifs subordonnés		
Provisions techniques brutes (*)	48 572 595	60 468 625
- Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	1 583	1 868
- Provisions d'assurance vie	43 803 181	55 664 957
- Provisions pour sinistres (vie)	713 668	649 009
- Provisions pour sinistres (non-vie)	1 275 721	1 195 380
- Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (vie)	1 457 680	1 653 329
- Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (non-vie)	16 342	17 068
- Provisions pour égalisation (vie)	147 588	167 161
- Provisions pour égalisation (non-vie)	51 980	25 888
- Autres provisions techniques (vie)		28 658
- Autres provisions techniques (non-vie)	1 104 852	1 065 307
Provisions techniques des opérations en unités de compte (*)	16 909 964	17 506 203
Engagements techniques sur opérations données en substitution		
Provisions (passifs non techniques)	175 648	180 276
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	130 276	819 428
Dettes	1 653 961	2 912 150
- Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	275 774	269 504
- Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	85 274	1 417 652
- Emprunts Obligataires		
- Dettes envers des établissements de crédit	8 595	126 347
Autres dettes	1 284 318	1 098 647
- Titres de créances négociables émis		
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	2 597	2 713
- Personnel	64 277	63 998
- État, organismes sociaux, collectivités publiques	69 532	122 002
- Créiteurs divers	1 147 912	909 934
Comptes de régularisation – passif (*)	674 858	712 033
Total du passif	71 153 301	85 671 707

Les montants hors transfert d'activité FRPS, s'élèveraient à 60 119 531 K€ pour les provisions hors UC et à 18 624 623 K€ pour les provisions en UC et les comptes de régularisation seraient de 793 051 K€.

Tableau des engagements reçus et donnés

En milliers d'euros	Note	31/12/2020	31/12/2019
Engagements reçus :			
- Cautions et garanties reçues		4 176	4 431
- Instruments financiers à terme	(a)	4 613 553	6 786 126
- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		4 561 028	3 861 785
- Autres engagements reçus		1 700	6 075
Total engagements reçus		9 180 457	10 658 417
Engagements donnés :			
- Avals, cautions et garanties de crédit donnés			
- Avals, cautions et garanties de crédit donnés		3 067	3 084
- Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
- Autres engagements sur titres et actifs			
- Autres engagements donnés			
- Instruments financiers à terme	(a)		
- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		6 904 762	4 610 570
- Autres engagements		7 197 951	6 849 941
Total engagements donnés		14 105 780	11 463 595
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		8 922	11 392

(a) Les instruments financiers à terme au 31/12/2020 s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Instruments financiers à terme au 31/12/2020					31/12/2020	31/12/2019
	Durée de vie résiduelle			Nature d'instrument	Nature de risque de marché		
	0 à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans				
Engagements reçus :							
- Swap de change	1 279 074	-	-	Swap	Change	1 279 074	1 316 876
- Swaption	1 000 000	-	-	Option	Taux d'intérêts	1 000 000	2 000 000
- Put	660 804	-	-	Option	Actions	660 804	834 629
- Asset Swap (Swap inflation)	-	25 000	-	Swap	Taux d'intérêts	25 000	25 000
- Options sur taux d'intérêt (caps)	-	-	-	Option	Taux d'intérêts	-	
- Forward Bond	563 675	985 000	-	Contrat à terme	Taux d'intérêts	1 548 675	2 429 622
- Collar	100 000	-	-	Option	Taux d'intérêts	100 000	180 000
Total engagements reçus	3 603 553	1 010 000	-			4 613 553	6 786 126
Engagements donnés :							
Total engagements donnés							

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Faits marquants de l'exercice 2020

2020 a représenté une année exceptionnelle au titre de la crise de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences économiques, financières, sociales et organisationnelles.

Le présent rapport annuel a été préparé en retenant une approche « ciblée » conformément aux recommandations et observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement COVID-19 dans les comptes établis à compter du 1er janvier 2020 pour les entreprises d'assurance.

L'impact de la COVID-19 a été significatif pour Allianz Vie, avec une augmentation de la prise en charge des arrêts maladies, l'octroi de gestes commerciaux importants (maintien de garanties en cas de retard de paiement et suppression de franchise pour les soignants pendant la crise, mise à disposition d'atouts à destination des agents généraux pour accompagner leurs clients les plus fragiles lors du premier déconfinement) et le provisionnement complémentaire pour le risque des créances douteuses.

Sur l'ensemble du marché de l'assurance Vie, Allianz Vie présente en 2020 une décroissance de ses activités principalement en raison du transfert des contrats retraite vers le FRPS (chiffre d'affaires en baisse de 17%). L'épargne individuelle est en baisse, sur le fonds Euro.

Au niveau des charges de fonctionnement, la COVID-19 a également eu un impact avec une diminution des frais de déplacements liée aux confinements (-9 millions d'euros pour Allianz Vie).

Concernant la gestion d'actifs, celle-ci a été affectée par l'importante perturbation des marchés financiers et l'incertitude des investisseurs qui en résultait. Cette incertitude a eu le double effet, au premier trimestre 2020, de conduire à une dépréciation des actifs sous gestion et à des sorties nettes. Au cours des trimestres suivants, ce segment a été capable de se remettre complètement des effets mentionnés précédemment, conduisant à une évolution positive des actifs sous gestion comparativement à leur valeur vue à fin 2019. Par ailleurs, la collecte nette de l'année 2020 a finalement été positive sur l'ensemble de l'année.

Enfin, Allianz en France a contribué à la solidarité nationale et à l'effort de mobilisation financier face aux conséquences de la crise sanitaire, et ce notamment au titre du paiement de la taxe santé exceptionnelle au titre de l'exercice 2020, pour un montant de 32 millions d'euros.

Apport partiel d'actifs au profit d'Allianz Retraite (FRPS)

Le 4 septembre 2020, date de publication au JO de l'approbation de l'ACPR du transfert de portefeuille, Allianz Vie a transféré à Allianz Retraite (ex. Arcalis retraite) l'ensemble des contrats éligibles de retraite collective et individuelle (Article 83, Article 82, Article 39, IFC, Retraite TNS, Perp, L441 et Complémentaire Retraite des Hospitaliers, régime de rentes de retraite collective) par la voie d'une opération d'apport partiel d'actifs.

Ce transfert de portefeuille s'inscrit dans la continuité de la restructuration interne du pôle assurance vie du sous-groupe Allianz en France et a permis de créer un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (« FRPS »), filiale d'Allianz Vie servant à couvrir les engagements de retraite au titre de la réglementation IORP II.

Allianz Vie a transféré à Allianz Retraite l'ensemble des contrats éligibles de retraite collective et individuelle (13 milliards d'euros d'encours au 31 Décembre 2019), une structure qui permet de bénéficier de contraintes de solvabilité plus adaptées à des contrats retraite (équivalent Solvabilité I) permettant un niveau de fonds propres plus réduits et une gestion financière moins contrainte et plus adaptée à des engagements à long terme.

Par ailleurs, les portefeuilles apportés incluent tous les nouveaux produits de retraite lancés dans le cadre de la loi PACTE.

Ont été exclus du périmètre de l'opération : le traité de réassurance du régime Préfon (Régime Préfon non FRPS à ce jour), le contrat de retraite à prestations définies EDF (Contrat non éligible dans le passé au régime Retraite Professionnelle Supplémentaire (RPS)), la coassurance du Fonds de Pension BCAC pour des raisons opérationnelles et de cohérence avec les autres coassureurs encore sous solvabilité 2, certains contrats retraite gérés sur le système de gestion AIS pour des raisons opérationnelles (quelques millions d'euros de provisions), les contrats permettant le remboursement des indemnités de licenciement (IL) (non éligibles) et certains contrats d'indemnités de fin de carrière (IFC) soit pour des raisons opérationnelles (difficulté de séparer IFC et IL dans les systèmes de gestion et comptables) ou pour des raisons liées à la clientèle (clients communs ayant à la fois un contrat IL et IFC (Thalès)). Ont également été exclus certains contrats de retraite individuels investis sur un canton dédié à une association Ancre ainsi que les contrats souscrits à Monaco, en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie.

L'actif net apporté par Allianz Vie au titre de cet apport, reflétant la différence entre la valeur nette comptable de l'actif apporté et du passif pris en charge, s'élève à 101 222 910,90 €.

Le montant des actifs apportés s'élève à 13 580 446 308,21 € et le montant total du passif pris en charge s'élève à 13 479 223 397,31 €.

En outre, Allianz Retraite a repris à sa charge tous les engagements relatifs au portefeuille (en ce compris les engagements hors bilan afférents pour un montant de 2 504 374 538 € au 31 décembre 2019).

A la date de réalisation, 13 660 311 actions nouvelles d'une valeur nominale de 7,41 € chacune, entièrement libérées, créées par augmentation de capital d'Allianz Retraite de 101 222 904,51€ ont été attribuées à Allianz Vie en rémunération de l'actif net du portefeuille apporté.

Une prime d'apport d'un montant de 6,39€, correspondant à la différence entre la valeur de l'apport (soit 101 222 910,90€) et la valeur nominale des actions créées en rémunération de l'apport, (soit 101 222 904,51€) est inscrite au passif du bilan d'Allianz Retraite.

Résiliation du traité de réassurance entre Allianz Vie et Allianz IARD

Deux traités de réassurance proportionnelle (en quote-part des risques santé et prévoyance) ont été signés le 8 septembre et le 15 décembre 2017 entre Allianz Vie (la cédante) et Allianz IARD (le réassureur). Ces deux traités, à effet du 1 janvier 2017, avaient pour objet d'organiser la cession des risques décès et prévoyance sur un portefeuille spécifique, et visaient à diversifier le risque au sein des deux compagnies.

Ces deux traités ont été résiliés au 31 décembre 2019 avec sortie de portefeuille.

Bilan 2019 et 2020

En millions d'euros	31/12/2019	Impacts Résiliation Traités Iard-Vie Flux 2020 (*)	31/03/2020	En milliers d'euros	31/12/2019	Impacts Résiliation Traités Iard-Vie Flux 2020 (*)	31/03/2020
Créances pour espèces déposées	- 685	685	0	Provisions Techniques	- 1 705	1 705	0
Primes à émettre	- 1 318	1 318	0	Commissions sur primes à émettre	- 298	298	0
Total de l'actif	- 2003	2003	0		- 2003	2003	0

(*) Sorties de portefeuille suite à la résiliation des traités

Compte de résultat 2019 et 2020

En millions d'euros	Cessions des Traités de réassurance avec Allianz Vie au 31/12/2019	Cessions des Traités de réassurance avec Allianz Vie au 31/03/2020
· Primes acquises	- 1 019	271
Primes	- 1 019	271
Variation des primes non acquises		
· Produits des placements alloués		
· Autres produits techniques		
· Charges des sinistres	797	212
Prestations et frais payés	620	1 492
Charges des provisions pour sinistres	177	- 1 280
· Charges des autres provisions techniques	31	- 392
· Participation aux résultats	11	- 18
· Frais d'acquisition et d'administration	229	- 59
Frais d'acquisition	139	- 36
Frais d'administration	90	- 23
Commissions reçues des réassureurs		
· Autres charges techniques		
· Variation de la provision pour égalisation	1	- 15
Total affaires directes France	51	0

Distribution de réserves

L'assemblée générale ordinaire en date du 10 décembre 2020 a décidé de distribuer la somme de 300.092.065 euros, soit 7 euros par action, par prélèvement de ce montant sur le poste "Report à nouveau".

Evènements postérieurs à la clôture

Changements au sein de la direction générale

Fin 2020, M. Jacques Richier a fait part de son souhait de mettre fin à ses fonctions exécutives au sein de l'entreprise et a ainsi remis son mandat de Directeur Général. Le 14 janvier 2021, le Conseil d'administration en a pris acte et a décidé à effet du 15 janvier 2021 de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

M. Jacques Richier a été maintenu dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration et la Direction générale de la société a été confiée à M. Fabien Wathlé. Il est assisté dans cette fonction par M. Pascal Thébé et M. Rémi Saucié, les deux Directeurs généraux délégués.

M. Rémi Saucié a corrélativement mis fin à son mandat d'administrateur et le Conseil d'administration, sur proposition du Président, a décidé de coopter Mme Corinne Cipièrre en son remplacement. Il sera demandé à l'assemblée générale de ratifier cette cooptation faite à titre provisoire.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice dont nous vous demandons d'approuver les comptes jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport.

Principes comptables

1- Informations sur le choix des méthodes utilisées

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances modifié par le décret du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant, en droit français, la directive européenne de 1991 sur les comptes des entreprises d'assurance et du règlement n°2015-11 de l'ANC relatif aux entreprises d'assurance modifié par le règlement N° 2018-08 du 11 décembre 2018. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe sont établis conformément aux articles 430-1 à 432-1 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables.

2- Opérations d'assurance non-vie et d'assurance vie

2.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

2.2 Provisions d'assurance vie

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré. Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital. Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes d'inventaire restant à payer, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations. Les provisions mathématiques sont zillmériées.

- a) Pour les contrats en euros, les provisions mathématiques sont calculées en utilisant les tables de mortalité et les taux d'intérêts en vigueur lors de la souscription du contrat. Ces tables peuvent être les tables réglementaires ou une table d'expérience certifiée par un actuaire indépendant.
- b) Les provisions mathématiques de rentes sont calculées à partir des tables prospectives par génération définies par l'arrêté du 01/08/2006.
 Pour le portefeuille des collectives, l'incidence globale de l'impact du changement de tables après imputation sur des réserves existantes et avant étalement est de 114 millions d'euros pour Allianz Vie et Allianz Retraite. Ce montant comprend pour 31 M€, un impact coût de table sur les régimes en points L441 qui, pour ces produits, a été étalé dans le calcul de la PMT. Sur les 83 M€ restants, le montant restant à amortir au 31/12/2019 s'élevait à 11 M€ (Allianz Vie et Allianz Retraite). Le montant restant à amortir au 31/12/2020 s'élève à 0,5 M€ pour Allianz Vie.
 L'impact du changement de table a été étalé sur une durée de 15 ans.
 Le taux d'intérêt est celui en vigueur au moment de la tarification de la rente.
- c) Contrats libellés en Unités de Compte
 Les primes et les provisions mathématiques sont exprimées en unités de compte.
 Les provisions techniques et les actifs placés en représentation de ces contrats sont réévalués à la valeur vénale de ces unités de compte à la clôture de l'exercice.

Majoration légale de rentes

L'article 142 de la loi de finances pour 2018 a mis en place la suppression du dispositif de prise en charge par l'Etat d'une part des majorations de rentes viagères de droit commun.

L'engagement futur probable relatif au versement aux assurés de la part de majoration légale auparavant prise en charge par l'Etat est désormais à la charge de l'entité juridique.

Le calcul de cette provision rentre désormais dans le calcul des provisions mathématiques de rentes décrites ci-dessus.

Provision globale de gestion

Une provision de gestion est constituée, le cas échéant, afin de couvrir globalement les charges de gestion futures de l'ensemble des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements contractuels sur provisions mathématiques. Les modalités de calcul de cette provision sont précisées par l'article 142-3 du règlement de l'ANC.

Provision pour frais d'acquisition reportés vie

La provision pour frais d'acquisition reportés vie couvre les charges résultant du report des frais d'acquisition de l'ensemble des contrats, constaté en application de l'article 151-2 du règlement de l'ANC. Son montant est égal à celui porté à l'actif du bilan au compte de régularisation correspondant.

2.3 Provisions pour primes non acquises

Une provision pour primes non acquises, brute de commissions et de frais, est constatée par contrat en fonction du temps restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

2.4 Frais d'acquisition reportés des contrats vie et Non vie

Les frais d'acquisition des contrats vie sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur la durée de vie des contrats. Les frais d'acquisition reportés sont au plus égaux à l'écart de zillmèrisation.

Les frais d'acquisition des contrats Non-vie, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises. La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat.

2.5 Sinistres

Les sinistres sont comptabilisés lors de leur connaissance. Si la prestation ne fait pas l'objet d'un règlement immédiat, la meilleure estimation possible du montant de prestation à régler est dotée en Provision pour Sinistres à Payer.

Les frais de règlement des sinistres incluent notamment les frais des services règlements et les commissions versées au titre de la gestion des sinistres.

Les frais au titre de la gestion des sinistres sont compris dans la charge de sinistres.

Prestations de santé réglées par les organismes d'assurance complémentaire

Flux assurnet :

Assurnet Santé transporte les flux de décomptes maladie électroniques (NOEMIE) entre les caisses maladie des régimes obligatoires et les organismes d'assurance maladie complémentaire.

Assurnet Santé est certifié ISO 9001/2008 sur l'ensemble de son périmètre d'opérateur de flux Santé.

Assurnet Santé est un concentrateur technique, qui :

- collecte l'ensemble des décomptes auprès des régimes obligatoires et met à la disposition de chaque organisme complémentaire (AMC) ou délégataire les décomptes le concernant ;
- collecte les fichiers relatifs aux assurés des organismes complémentaires et les redistribue aux différents régimes obligatoires.

Flux tiers payant :

Allianz pratique le tiers payant avec SP santé. SP santé est la marque de l'association Santé Pharma dont Allianz est membre administrateur. L'objectif de l'association est de développer la pratique du tiers payant. L'opérateur technique choisi par Santé Pharma est le CETIP (opérateur national) qui fait partie du Groupe CEGEDIM.

Depuis le 31 octobre 2013, le CETIP est accrédité ISAE 3402 Niveau 2 pour la qualité et la fiabilité de ses procédures. La dispense d'avance de frais pratiquée par les professionnels de santé au bénéfice des assurés Santé Allianz s'appuie soit sur les droits décrits sur l'attestation de tiers payant délivrée aux assurés, soit sur une interrogation en ligne des droits. La dispense d'avance de frais est réalisée en fonction du niveau de garantie prévu au contrat.

Les professionnels de santé demandent le remboursement des frais via l'envoi des factures au CETIP (soit par flux électronique soit par papier).

Le CETIP route les demandes de remboursement à Allianz dont le code est mentionné sur l'attestation de tiers payant. Allianz contrôle les droits de l'assuré et l'absence de paiement déjà libéré au titre de la même demande dans les référentiels de la compagnie avant d'accepter le règlement automatique de la prestation.

Demandes de règlements envoyés par les assurés ou les professionnels de santé (cas des centres hospitaliers, dentistes ou opticiens) :

Les demandes de règlements sont valorisées unitairement avec contrôle des droits de l'assuré et contrôle de doublon avant de libérer le règlement conformément au niveau de garantie souscrit par l'assuré.

Le règlement et la comptabilisation des droits relatifs aux flux décrits ci-dessus, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du Code de la Sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

2.6 Provision pour sinistres à payer vie et Non vie

La provision pour sinistres à payer est constituée de deux parties :

- La première partie représente les sinistres annoncés et non encore réglés (dossiers connus), elle est provisionnée selon la méthode dossier par dossier sur la base de la meilleure estimation connue de la prestation à payer.
- La seconde partie représente l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non connus à la clôture de l'exercice. La provision relative aux sinistres survenus non connus (IBNR, Incurred But Not Reported) est estimée sur base des méthodes statistiques courantes (Chain Ladder, Expected Loss Ratio...). La méthode appliquée dépend du segment considéré (garantie et groupe de contrat).

Dans tous les cas, la provision pour sinistres à payer n'est pas escomptée. Elle inclut une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

Répartition des provisions pour sinistre vie et non vie

En milliers d'euros	VIE Exercice 2020	NON VIE Exercice 2020
Provisions pour sinistres vie et non vie	-713 667	-1 275 721
dont provision relative aux sinistres survenus non connus (IBNR)	-168 519	-569 216

Portabilité des droits des assurés

La loi 2013-504 relative à la sécurisation de l'emploi organise une généralisation de la portabilité des garanties Santé et Prévoyance pour les demandeurs d'emploi (à compter de la date de cessation du contrat de travail) et un allongement de sa durée maximale (passage de 9 à 12 mois) ; ce maintien de couverture à titre gratuit est intégré dans les politiques de souscription d'Allianz Vie depuis 2014.

Contrats non réclamés

La loi Eckert n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence a fait l'objet d'un décret d'application n°2015-1092 en date du 28 août 2015.

Ce décret prévoit notamment :

- L'encadrement des frais prélevés après la date de connaissance du décès de l'assuré qui ne peuvent être supérieurs aux frais qui auraient été perçus si le décès n'avait pas eu lieu.
- L'encadrement des taux de revalorisation après le décès de l'assuré
- Les modalités de transfert vers la Caisse des Dépôts et Consignations puis à l'Etat

Allianz en France a renforcé les outils, processus, contrôles et moyens destinés à assurer l'identification rapide des assurés décédés et la recherche active de leurs bénéficiaires. Une équipe spécifique se consacre entièrement à ces travaux et a un recours systématique à des experts agréés.

Contribution santé

Une contribution exceptionnelle de santé a été mise en place afin que les assureurs français participent à la couverture des coûts générés par la gestion de la crise Covid-19 ce, en contrepartie des dépenses de santé plus faibles qu'ils ont observées.

La contribution santé est basée sur les primes avec un taux fixé à 2.6% pour 2020 et 1.3% pour 2021.

Conformément à l'avis de l'ANC n° 2020-11 du 22 décembre 2020 (homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au JO du 31 décembre 2020), la contribution exceptionnelle a été comptabilisée en provisions de sinistres au titre des deux années de contribution dès 2020 (contribution 2020 + estimation 2021).

Constituée sous forme de provisions pour sinistres à payer, la contribution due au titre de l'exercice 2020 a été considérée fiscalement déductible.

En revanche, la contribution due au titre de l'exercice 2021 n'est pas fiscalement déductible au 31 décembre 2020, dans la mesure où les conditions de l'article 39-1-5° du CGI ne sont pas respectées (contribution non définitive dans son principe et son montant).

2.7 Provision pour participation aux bénéfices vie et Non vie

La provision pour participation aux bénéfices vie est égale aux participations aux bénéfices allouées aux contrats lorsque celles-ci ne sont pas payées ou incorporées immédiatement aux provisions mathématiques.

Les fonds nécessaires à la revalorisation des rentes sont prélevés sur les produits et portés au poste de provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non-vie en application des stipulations contractuelles. Ces sommes sont ensuite incorporées aux provisions mathématiques en fonction de l'évolution de l'indice de revalorisation.

Par ailleurs, chaque année la société vérifie le respect du minimum réglementaire de Participation aux bénéfices.

2.8 Autres provisions techniques vie et Non vie

Provision pour aléas financiers

Une provision pour aléas financiers destinée à compenser la baisse de rendement des actifs est éventuellement constituée lorsque le taux des intérêts techniques et des participations aux bénéfices garanti contractuellement sur l'ensemble des contrats représente globalement plus de 80% du taux de rendement des actifs de la société. Allianz Vie n'a pas eu à constituer cette provision au titre de l'exercice.

Provisions mathématiques des rentes Non-vie

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes et accessoires de rentes.

En France, la table réglementaire en vigueur pour les provisions mathématiques de rentes d'incapacité et d'invalidité issues de contrats individuels ou collectifs couvrant des risques corporels est la table réglementaire d'invalidité instituée par l'arrêté du 28 mars 1996. Depuis 2019 (2018 pour les collectives et 2019 pour l'individuel) néanmoins, Allianz Vie utilise une table d'expérience, que la société a fait certifier par un actuaire indépendant en vue de l'utilisation pour son portefeuille de contrat.

A compter du 1er janvier 1997, ce même arrêté entraîne le plafonnement du taux d'actualisation utilisé pour les rentes à 75% de la moyenne sur les 24 derniers mois du taux moyen des emprunts de l'Etat français pour les rentes issues de contrats couvrant des risques corporels.

Provisions pour risques croissants Vie

Des provisions pour risques croissants sont constituées en assurance emprunteur lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes. Ce risque est d'autant plus important que la loi « Sapin 2 » permet aux assurés de résilier à chaque date anniversaire leur contrat d'assurance emprunteur.

La provision pour risques croissant couvrira donc la part des sinistres qui excède les primes futures.

Provisions pour risques croissants Non-vie

Des provisions pour risques croissants sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Dans le cadre du maintien des garanties pour les personnes couvertes par un contrat collectif qui partent en retraite, le décret 2017-372, applicable aux contrats souscrits ou aux adhésions intervenues à compter du 1^{er} juillet 2017, a prévu la fin du plafonnement des cotisations à partir de la 4^{ème} année.

Provision pour risques en cours Non-vie

Une provision pour risques en cours est constituée, par catégorie de risques, lorsque les sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs à des contrats souscrits avant cette date ainsi que les frais d'acquisition et d'administration y afférent ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises.

Provision pour garantie plancher

La provision pour garantie plancher est destinée à couvrir les engagements de l'assureur relatifs aux contrats ayant souscrits une option de garantie en capital en cas de décès.

Elle est constituée afin de faire face aux paiements futurs probables des capitaux sous risques en cas de décès.

2.9 Provision pour égalisation

Des provisions pour égalisation sont constituées contrat par contrat en assurance de groupe contre le risque décès ou incapacité, invalidité afin de faire face aux fluctuations de sinistralité.

2.10 Charges par destination

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des départements qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations ;
- les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien direct avec l'activité d'assurance.

Les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature et centre de responsabilité avant d'être réaffectés par destination. Les règles d'affectation vers les destinations sont définies en fonction de l'activité rattachée au centre de responsabilité, en s'appuyant sur des critères objectifs d'activité. Les valeurs des inducteurs utilisés pour les clés sont mises à jour annuellement et les clés sont revues lors de réorganisations ou d'évolution de l'activité.

Une affectation par destination est réalisée :

- directement lorsque la nature de l'activité le prévoit (acquisition d'affaires nouvelles, gestion des sinistres...) ;
- indirectement sur la base de clés de répartition adaptées, en ce qui concerne les frais généraux d'exploitation.

3- Comptabilité d'affectation

3.1 Opérations Art. L441 (Hors Préfon)

La ventilation des « Provisions d'assurance vie », et « Autres provisions techniques » des L.441, qui sont incluses dans les rubriques du bilan social, se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Provisions d'assurance vie et de sinistres vie (*)	14 885	15 630
Autres provisions techniques Vie		

(*) Uniquement la partie des provisions de l'art L441 relatif à l'actif d'Allianz Vie en 2020, soit la comptabilité d'affectation RMG. Changement de présentation par rapport à 2019 (dans le rapport annuel 2019, ce paragraphe contenait les montants des comptabilités d'affectation GRIV, GR83, GRMA et RMG).

Sur la branche 26, le régime de la Provision Technique Spéciale (PTS) a été modifié par les décrets n°2017-1171 à 1173 du 18 juillet 2017 portant sur l'adaptation des régimes de retraite supplémentaires en unités de rentes et l'arrêté du 18/08/2017

Les provisions techniques particulières, spécifiques aux contrats d'assurance dits « L.441 » relevant de la branche 26 du Code des assurances sont les suivantes :

- la PTS alimentée avec les versements des cotisations, 100% produits financiers, et diminuée des prestations et des charges de gestion
- la Provision Mathématique théorique (PMT) constituant la provision qui serait nécessaire pour assurer le service des rentes viagères immédiates et différées sur la base de la valeur de service à la date de l'inventaire.

L'actualisation de la PMT est basée sur la courbe de taux EIOPA et les plus ou moins-values sur l'actif en représentation de la PTS sont prises en compte dans la couverture du régime. Elle n'est pas comptabilisée en tant que tel mais a pour objet de servir de référence au calcul de la PTSC.

Si le ratio ainsi calculé $((PTS+PMVL) / PMT)$ est compris entre 95% et 100%, alors une provision technique spéciale complémentaire (PTSC) correspondant à la différence est enregistrée.

En revanche si le ratio est inférieur à 95% ou entre 95% et 100% pendant 3 ans alors la valeur de service du point est réduite. Cette baisse est compensée par la constitution d'une provision technique spéciale de retournement (PTSR).

3.2 Préfon

Le Préfon est un contrat géré en acceptations relevant d'opérations dans le cadre de l'article L.441, il fait également l'objet d'une comptabilité d'affectation.

La ventilation des « Provisions d'assurance vie », et « Autres provisions techniques » du Préfon, qui sont incluses dans les rubriques du bilan social, se décompose ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Provisions d'assurance vie et de sinistres vie	1 470 677	1 460 761
Autres provisions techniques Vie		

4 - Opérations de réassurance

4.1 Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaires par affaires sur la base des résultats et flux, réels ou estimés, transmis par les cédantes.

Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, réévaluées éventuellement, sur base de l'expérience passée, d'éléments futurs et d'informations internes.

4.2 Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des traités.

Le mode d'évaluation de la part des cessionnaires dans les provisions techniques est le même que celui des provisions techniques brutes portées au passif du bilan.

Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés au passif du bilan.

Les valeurs données en nantissement par les réassureurs en garantie de leur engagement sont évaluées au cours de bourse du jour de clôture et sont inscrites au tableau des engagements reçus et donnés.

5 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément à l'avis du CNC n°2000 – 01 du 20 avril 2000 sur les passifs.

6 – Dettes et créances

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation des créances est constituée après analyse de la recouvrabilité des dites créances.

7 – Engagements en matière de pension ou d'indemnités assimilées

L'ensemble des évaluations des passifs sociaux relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires sont effectuées selon la norme IAS 19, suivant ainsi la recommandation de l'ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013. Les calculs sont fondés sur la méthode actuarielle des unités de crédit projetés.

Conformément à la précision apportée par la commission des études comptables de la CNCC et du CSOEC, les hypothèses de turn over tiennent compte uniquement des prévisions de démission et exclut par conséquent toute autre hypothèse de départ avant l'âge de la retraite (notamment licenciements et ruptures conventionnelles, individuels ou collectifs)

8 – Placements

8.1 - Coût d'entrée et règles d'évaluation

8.1.1 – Immeubles

Les immeubles et terrains sont comptabilisés à leur prix d'acquisition y compris frais accessoires.

Suite à l'avis 2007-C du CNC du 15 juin 2007 applicable rétroactivement aux titres acquis depuis le 1er janvier 2007, les parts de SCI de participation sont comptabilisées à leur prix d'acquisition hors frais accessoires qui sont passés en charge.

Depuis le 1er janvier 2005, l'approche par composant a été mise en application conformément aux règlements sur les actifs du CRC 2004-06 ainsi que sur les passifs du CRC 2002-10, règlements depuis abrogés et repris par l'ANC N° 2014-03.

La méthode rétrospective a été retenue.

Le tableau suivant détaille la durée d'amortissement par composant :

Composants	Bureaux / Habitations	IGH	Locaux commerciaux
Terrains	-	-	-
Structures et façades porteuses	100 ans	70 ans	30 ans
Éléments non porteurs	40 ans	40 ans	30 ans
Génie technique	25 ans	25 ans	20 ans
Agencements	15 ans	15 ans	15 ans
Agencements preneurs	9 ans	9 ans	9 ans

La valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, la valeur de réalisation fait l'objet d'une certification annuelle par les experts immobiliers. Cette valeur est utilisée pour déterminer les plus-values latentes figurant à l'état détaillé des placements.

8.1.2 - Valeurs mobilières

Actions et autres valeurs à revenu variable

Les actions et autres valeurs à revenu variable sont comptabilisées au prix d'achat hors intérêts courus conformément au règlement ANC N°2015-11 Livre I – Titre II. La valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est déterminée conformément à l'article R343-10 du Code des Assurances et correspond pour les titres cotés au cours de Bourse du jour de l'inventaire, et pour les titres non cotés, à leur valeur vénale calculée en fonction de leur utilité pour l'entreprise. Cette valeur est utilisée pour déterminer les plus-values latentes figurant dans l'état récapitulatif des placements.

Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont comptabilisées au prix d'achat hors intérêts courus. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément au règlement ANC N°2015-11 Livre I – Titre II.

Obligations indexées

Conformément aux articles 122-2 et 122-3 du Règlement n° 2015-11 Livre I - Titre II, relatifs aux obligations indexées, l'indexation sur le niveau général des prix constatée au cours de la période écoulée depuis la date d'acquisition ou depuis le précédent arrêté comptable est enregistrée en produits ou en charges de la période avec pour contrepartie au bilan, un sous-compte rattaché au compte principal de l'obligation.

Obligations convertibles

Les obligations convertibles sont comptabilisées conformément au règlement ANC N° 2015-11 Livre I – Titre II. A compter du 1er janvier 2016, les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif (ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option) peuvent être comptabilisées conformément aux articles 121-9 et 423-10 du règlement ANC N°2015-11 et R.343-9 et R.343-10 du Code des Assurances. Lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Méthodes de valorisation (valeur de réalisation)

a – Actions et Obligations

Les actions cotées sont évaluées selon le dernier cours de bourse de clôture tel que publié le 31 Décembre 2020 ou, à défaut, selon le dernier cours coté au jour de l'inventaire.

Les évaluations des actions non cotées des participations du groupe ou de certaines participations stratégiques sont effectuées sur la base des méthodes suivantes :

- Compagnies d'assurance vie : actif net réévalué incluant éventuellement la valeur du portefeuille de contrats en cours telle qu'évaluée dans le cadre des calculs de Market Consistent Embedded Value. A noter que cette MCEV est équivalente aux fonds propres Solvabilité 2.
- Compagnies d'assurance Non-vie : méthode de l'actualisation des flux futurs de « dividendes » qui repose sur l'actualisation des flux de « résultat net » ajustés des éventuels relâchements de capital excédentaire ou au contraire d'une rétention de résultat pour satisfaire à un besoin en capital réglementaire,
- Sociétés holdings : sur la base d'un actif net comptable réévalué des plus ou moins-values latentes des titres de participation.

Concernant les participations détenues dans les fonds de "private equity", les sociétés de gestion communiquent à la compagnie les dernières évaluations reçues des gérants de fonds sous-jacents éventuellement ajustées des appels de fonds versés et des distributions reçues par la compagnie entre la dernière évaluation et le 31/12/2020.

Les obligations cotées et les Titres de Créances Négociables sont évalués sur la base des cours au 31/12/2020 pour les titres qui disposent d'une cotation publiée fiable à la date d'arrêt ou sur la base de leur valeur probable de négociation telle que déterminée par les principaux courtiers pour les autres.

Certains actifs (ABS...), sont valorisés sur la base de prix de contributeurs externes, à l'exception des titres les plus illiquides pour lesquels des prix modélisés (modèles basés sur des indicateurs de marché) sont utilisés.

Les OPCVM sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue à la date d'arrêt.

Les produits structurés et les instruments financiers à terme de gré à gré font l'objet d'une double évaluation :

- une évaluation interne par le Service des Risques de marchés d'AGI France ;
- une valorisation externe par la contrepartie.

b - Autres placements : les prêts, dépôts et cautionnements

Ces placements sont retenus pour leur valeur comptable correspondant à leur valeur de remboursement au jour de l'évaluation (c'est-à-dire de la valeur du prêt à l'origine diminué des remboursements déjà effectués).

c - Les avances sur polices

En cas de besoin exceptionnel de liquidités, l'assuré peut bénéficier sur certains produits d'épargne retraite d'une avance remboursable d'une partie de son capital moyennant intérêts.

Les modalités sont précisées dans les conditions générales ou règlement général des avances pour chacun des produits concernés.

La valeur comptable des avances sur polices intègre la somme des montants en capital accordés majorée des intérêts courus à la date de clôture et des intérêts qui ont été capitalisés conformément aux conditions d'octroi de chacune de ces avances aux assurés.

Afin de déterminer le capital constitué pour le règlement en cas de décès, au terme ou lors d'un rachat total, le solde éventuel du compte d'avance sera prélevé sur le capital constitué conformément au Règlement général des Avances.

d - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Les placements affectés à la représentation des provisions techniques des contrats en unités de compte sont évalués pour leur valeur de marché au jour de l'inventaire quelle que soit leur nature.

Divergences éventuelles entre les valorisations retenues et les valeurs de réalisation en cas de cession

Concernant les ABS, certaines obligations (corporate bancaires) et les fonds soumis à des « gates », pouvant générer un délai lors de la réalisation de l'actif (notamment les fonds alternatifs), les valorisations mentionnées ci-dessus, peuvent s'écarter des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si les actifs devaient être cédés.

8.2 Provisions

8.2.1 Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values éventuelles résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable diminuée ou majorée de l'amortissement des différences de remboursement et la valeur de réalisation ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation à caractère durable. Néanmoins, une provision peut être constituée dans le cas de risque avéré de contrepartie, d'émetteur défaillant.

Lorsque la société Allianz Vie a l'intention et la capacité de détenir les valeurs amortissables visées dans le règlement ANC N° 2015 -11 Livre I - Titre II jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit ; en l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée dans les comptes.

8.2.2 Actions et autres titres à revenu variable

Provisions pour dépréciation à caractère durable :

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne lorsque la dépréciation présente un caractère significatif et durable.

La provision pour dépréciation à caractère durable a pour objet de couvrir l'ensemble des risques identifiés sur les placements, au sens du règlement ANC N° 2015-11 Livre I- Titre II.

a - Présomption de dépréciation durable

Conformément à l'article 123-10 du règlement ANC 2015-11, un placement est présumé déprécié durablement dans les cas suivants :

- il existait déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêt précédent ;
- s'il s'agit de valeurs mobilières, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative (- 20%) au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêt. Le critère de moins-value significative peut être défini, en fonction de la volatilité constatée, soit 20% de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils ;
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement (baisse significative des indicateurs représentatifs du secteur d'activité, baisse significative de la valeur de marché sur une longue période alors que le marché dans son ensemble se comporte

autrement, évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement, difficultés de cession du placement, dégradation de l'adaptation d'un bien au marché ou constat de son inadaptation, existence d'un risque réel de contrepartie) ;

- concernant les titres de participation, une dépréciation est immédiatement constatée dès la présence d'une moins-value latente au moment de la clôture comptable. Le montant de la dépréciation comptabilisée correspond à cette même moins-value latente.

b - Prise en compte des caractéristiques de l'activité d'assurance

La valeur d'inventaire des placements (valeur retenue pour le calcul des provisions pour dépréciations à caractère durable) est déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir les placements à l'horizon de détention envisagé et analysé sur la base notamment :

- des contraintes en matière de gestion actif – passif ;
- du taux de rotation des portefeuilles titres ;
- de la situation financière de l'entreprise détentrice (par exemple, existence de cash-flow futur positif sur l'horizon de détention, ne nécessitant donc pas de cession sur le marché) ;
- de l'utilité effective de la détention pour l'entreprise (titres de participation, existence de pactes d'actionnaires ou d'accords de distribution...) ;
- des caractéristiques propres du portefeuille (« canton ») dans lequel est inscrit le placement concerné.

c - Détermination des valeurs recouvrables

Les valeurs recouvrables sont déterminées sur un horizon de 5 ans, 7 ans et 10 ans. Les valeurs d'expertise des principales lignes d'actions sont déterminées à partir des estimations de consensus des EPS (earnings per share) fournis par Bloomberg pour les années N+1 et N+2 et actualisées avec le taux sans risque auquel est ajoutée une prime de risque.

Pour les autres titres, les valeurs recouvrables sont obtenues en capitalisant la fair value avec le taux sans risque (Taux des emprunts d'Etat allemand), plus une prime de risque.

d - Détermination de la provision

Les provisions sont déterminées par la différence entre la valeur recouvrable calculée et la valeur nette comptable au moment de l'arrêté comptable.

8.2.3 Provision pour risque d'exigibilité

Selon l'article R343-5 du code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements.

Pour les valeurs mobilières cotées, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédents le jour de l'inventaire ou à défaut le dernier cours coté avant cette date.

La dotation annuelle à la provision pour risque d'exigibilité est égale au tiers de la moins-value latente nette globale constatée. La provision inscrite au bilan au titre de l'exercice ne doit pas excéder le montant de la moins-value nette globale constatée sur ces placements.

8.2.4 Immeubles

A partir du 1er janvier 2005, l'approche par composant a été mise en application conformément aux règlements sur les actifs du CRC 2004-06 ainsi que sur les passifs du CRC 2002-10.

Des tests de perte de valeur sont réalisés sur la base d'une évaluation en valeur de marché, confiée à des experts indépendants. Une éventuelle dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable et donc le plan d'amortissement.

Pour l'ensemble des immeubles de placement, le critère de présomption de dépréciation à caractère durable est porté à 20% de moins-value latente calculée sur la base des valeurs d'expertise établies par des experts indépendants. Une fois ce seuil de 20% de moins-value latente atteint le calcul d'une éventuelle provision pour dépréciation durable s'effectue sur la base du calcul d'une valeur de recouvrement.

8.3 Produits et charges des placement

Les revenus des placements comprennent :

- les dividendes et/ou remontées de résultat de SCI et les loyers courus de l'exercice,
- les intérêts courus et les profits de change.

Les charges des placements comprennent :

- les amortissements des immeubles,
- les frais engendrés par la gestion des placements,
- les pertes de change.

Les plus ou moins-values sur cessions sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession :

- d'immeuble,
- de valeurs mobilières, incluant les dotations et reprises à la réserve de capitalisation, déterminées selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti), ou d'immeubles.

Réserve de capitalisation

La partie du résultat de cessions des titres à revenu fixe correspondant à la différence entre le produit de leur vente et leur valeur actuelle est différée par la constatation d'une réserve de capitalisation comprise dans les autres réserves. En cas de perte, une reprise est effectuée sur la réserve de capitalisation à concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées. Depuis le 1er janvier 2010, les montants portés ou repris en réserve de capitalisation sont retraités pour le calcul du résultat fiscal. Pour neutraliser l'effet d'impôt, la réserve de capitalisation est mouvementée par des dotations/reprises non techniques.

Produits des placements transférés au résultat non technique

Une quote-part du produit des placements est transférée au résultat non technique au prorata de la part des ressources propres sur le total des ressources d'assurances et des ressources propres de la société.

Les produits de placements sont essentiellement constitués des produits cités ci-dessus.

9 - Instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le Code des Assurances.

Lorsqu'une méthode différente a été retenue, il a été vérifié que son application ne générerait aucune différence significative avec le traitement préconisé.

Au 31/12/2020 pour les IFT, les gains comptabilisés en résultat sont de 31,49 M€ et les pertes comptabilisées en résultat sont de 44,37 M€.

Options de taux d'intérêt

Les options sur taux d'intérêt en cours sont des achats de caps ; il s'agit d'opérations de couverture, traitées sur des marchés de gré à gré, destinées à maintenir la valeur ou le rendement des actifs investis en instruments de taux, en cas de hausse des taux.

Ces opérations sont comptabilisées en stratégie de rendement, au sens de l'avis du CNC du 22 octobre 2002.

Les primes payées annuellement en fin de chaque période de référence sont enregistrées en compte de régularisation passif. L'étalement de la prime, rapportée au compte de résultat, s'effectue linéairement.

Le différentiel d'intérêt reçu ou à recevoir, si l'évolution des taux d'intérêt est en faveur du Groupe, est comptabilisé en produits. Dans le cas contraire, aucun mouvement comptable n'est enregistré.

Les moins-values latentes éventuelles ne sont pas provisionnées tant que l'adossement avec le portefeuille d'instruments de taux couvert est maintenu.

En hors bilan figurent le nominal de ces options en engagement reçu et les primes restant à payer en engagement donné.

Swaps de performance

Les swaps de performance ont pour objectif de diminuer le risque spécifique sur certains titres, en échangeant ce risque contre un taux du marché monétaire.

Ces stratégies sont comptabilisées comme des stratégies de rendement, parfaitement adossées au sous-jacent. En hors bilan figure le montant correspondant à la valeur nominale des contrats.

Les moins-values latentes éventuelles ne sont pas provisionnées puisque la compagnie n'a pas l'intention de procéder à un dénouement anticipé de ces stratégies. Il n'est constitué comptablement aucune provision pour risques sauf identification d'un risque de contrepartie. Les plus-values ou moins-values latentes des titres sous-jacents sont corrigées à due concurrence.

Options

Les opérations d'options, traitées sur des marchés de gré à gré, ont pour objectif d'ajuster l'exposition relative d'un portefeuille par rapport à l'exposition globale d'une classe d'actif dans un but de protection générale du bilan. Ces opérations sont comptabilisées en stratégie de rendement, au sens de l'avis du CNC du 22 octobre 2002.

Les primes payées ou reçues sont comptabilisées en compte de régularisation. L'étalement de la prime rapportée au compte de résultat, s'effectue linéairement. En engagements hors bilan figure la valeur de l'option en engagement reçu.

Swaptions

Les swaptions sont des options sur swap de taux d'intérêt qui donnent le droit et non l'obligation de rentrer à une échéance donnée dans un swap dont les caractéristiques sont prédéterminées dans le contrat. Il s'agit d'opérations

de couverture, traitées sur des marchés de gré à gré, destinés à maintenir la valeur ou le rendement des actifs investis en instruments de taux, en cas de hausse des taux. Ces opérations sont comptabilisées en stratégie de rendement, au sens de l'avis du CNC du 22 octobre 2002.

Les primes sont payées en début de contrat. Elles sont enregistrées en compte de régularisation actif. L'étalement de la prime, rapportée au compte de résultat, s'effectue linéairement. En engagements hors bilan figure la valeur de l'option en engagement reçu.

Forward bond

Les opérations de Forward bond sont des contrats d'achat à terme d'obligations dont les conditions sont fixées à l'avance : Prix d'exercice, date fixe.

Il existe 2 types de stratégies pour ces instruments :

- Des opérations de couverture traitées sur des marchés de gré à gré visant à se couvrir contre le risque de baisse de taux et de garantir le rendement des portefeuilles obligataires. Ces Forward Bonds suivent l'art. R 332-45 et sont comptabilisés comme des « stratégies d'investissement », (opérations à terme liées à des placements à détenir),
- Des opérations de protection contre le risque d'écartement de spread. Ces Forward Bonds suivent l'art. R332-48 et sont comptabilisés en « autres opérations » (les pertes latentes sont provisionnées, les gains latents ne sont pas constatés en résultat).

En engagements hors bilan est enregistré le montant d'achat à terme d'obligations.

Collar

Le collar est une combinaison de cap et de floor dont l'objectif est de réduire le coût de la couverture contre le risque de taux. Une stratégie de collar prêteur (achat de put et vente de call) a été mise en place par Allianz Vie afin de stabiliser le rendement fortement volatile des placements en unités de comptes car directement corrélé aux fluctuations des marchés financiers. La prime payée est comptabilisée en compte de régularisation, son étalement linéaire est rapporté au compte de résultat. Les placements en unités de comptes étant réévalués à la valeur de marché à la clôture ; la variation de valeur de marché de cet IFT est constatée au bilan en contre partie du compte de résultat.

10 – Opérations en devises

Les opérations en devises sont comptabilisées dans chacune des devises, conformément à l'article R 341.7 du Code des Assurances et aux articles 241-1 et suivants du règlement ANC 2015-11. A la date de clôture, les actifs et passifs libellés en devises sont convertis aux taux de change de clôture. Conformément à l'article 241-5, le traitement comptable de l'effet des variations des cours de change repose sur la distinction des opérations de change selon 2 catégories :

- Opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change "structurelle" : les titres de participations stratégiques négociés en devises, les dotations en devises aux succursales, ainsi que le financement en devises de ces titres et dotations. L'écart de conversion est enregistré au cours historique au bilan. Il n'y a pas de contrepartie au résultat ;
- Opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change "opérationnelle". Elles concernent les autres opérations en devises. Les comptes de contre-valeur en euros sont soldés en contrepartie du résultat.

Cas particulier des instruments financiers à terme (IFT) : le traitement du compte d'écart de conversion relatif aux IFT de change respecte celui des écarts de change sur les éléments sous-jacents (cf. Règlement n°2015-11 du 26 novembre 2015 de l'ANC – Titre IV : Opérations réalisées en devises).

11 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles inscrites au bilan sont conformes aux critères décrits dans l'ANC 2014-03.

Les durées d'amortissement sont déterminées en tenant compte de l'obsolescence des actifs acquis ou créés et de leur durée réelle d'utilisation dans l'entreprise.

Le mode d'amortissements utilisé est le mode linéaire.

12 – Autres produits et charges non techniques

L'article A.343-3 du code des Assurances précise qu'afin d'établir la neutralité des cessions obligataires tant pour le résultat comptable de l'assureur que pour la détermination de la participation aux bénéfices des assurés, une reprise

ou une dotation à la réserve de capitalisation est enregistrée en résultat non technique, pour le montant de l'impôt (ou de l'économie d'impôt) sur la plus ou moins-value réalisée.

Au titre de l'exercice 2020, les reprises nettes de dotations s'élèvent à 56 M€.

13 – Impôts

Seuls les impôts exigibles sont constatés en charges.

Allianz Vie est membre du groupe d'intégration fiscale dont la société de tête est Allianz Holding France. Ce groupe a été mis en place le 1er janvier 2008.

La charge d'impôt sur les sociétés d'Allianz Vie est déterminée comme si la société était imposée séparément, exception faite de la quote-part de frais et charges sur les dividendes issus du régime mère-fille et distribués au sein du groupe fiscal, fixée à 1% du montant des distributions.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe intégré non liées aux déficits sont conservées par la société mère.

La charge totale d'impôt sur les bénéfices comptabilisés au 31 décembre 2020 s'élève à 88,1 M€.

13.1 Taux d'impôt

Depuis le 1er janvier 2020, conformément à l'article 219 I al. 1 du Code général des impôts, modifié par l'article 39 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019. Le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 28% dans la limite de 500 000 euros de bénéfice imposable et à 31% au-delà (hors contribution sociale sur les bénéfices). Le taux d'imposition (y compris la contribution sociale prévue à l'article 235 ter ZC du CGI) est de 32,02% en 2020.

Pour la détermination du résultat des exercices clos à compter du 31 décembre 2012, la quote-part de frais et charges est calculée au taux de 12% sur le montant brut des plus-values à long-terme sur cessions de titres de participation réalisées par l'entreprise, sans possibilité d'imputer les moins-values de même nature réalisées au cours du même exercice.

13.2 Déficits

En application de l'article 209 I al. 3 du CGI, au-delà d'un bénéfice d'un million d'euros, les entreprises ne peuvent plus imputer leurs reports déficitaires qu'à hauteur de 50% du bénéfice fiscal.

La société Allianz Vie ne dispose d'aucun report déficitaire au 31 décembre 2020.

14 – Taxes

L'article 123 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 exclut de l'exonération de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) prévue au 5° de l'article 995 du code général des impôts (CGI) les contrats d'assurance en cas de décès souscrits en garantie du remboursement d'un prêt conclus à compter du 1er janvier 2019. Les garanties décès souscrites dans le cadre de l'assurance emprunteur seront désormais soumises à la TSCA au taux de droit commun de 9 % prévu à l'article 1001 du CGI.

Notes sur le bilan

A.1 - Mouvements des actifs incorporels

En milliers d'euros	Brut			Amortissements / Provisions			Net	
	Situation au 01/01/2020	Mouvements 2020	Situation au 31/12/2020	Situation au 01/01/2020	Mouvements 2020	Situation au 31/12/2020	Situation au 31/12/2020	Situation au 31/12/2019
Actif incorporel :								
Droit au bail	327		327				327	327
Droit de jouissance de concession	220		220	93	3	96	124	127
Logiciels	79 522	9 938	89 460	39 249	13 116	52 365	37 095	40 273
Brevets, licences, marques								
Fonds de commerce	7 754		7 754	1 601		1 601	6 153	6 153
Autres	11 660		11 660	2 800		2 800	8 860	8 860
TOTAL	99 483	9 938	109 421	43 743	13 119	56 862	52 559	55 740

A.2 - Mouvements des terrains et constructions

En milliers d'euros	Brut			Amortissements / Provisions			Net	
	Situation au 01/01/2020	Mouvements 2020	Situation au 31/12/2020	Situation au 01/01/2020	Mouvements 2020	Situation au 31/12/2020	Situation au 31/12/2020	Situation au 31/12/2019
Terrains et constructions (*)	1 728 095	-391 760	1 336 335	192 453	-4 543	187 910	1 148 425	1 535 642
Total	1 728 095	-391 760	1 336 335	192 453	-4 543	187 910	1 148 425	1 535 642

(*) Dont mouvements de migration FRPS pour -319 033 K€ en brut et -1 858 K€ en amortissements et provisions.

A.3 - Mouvements des amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2020	Amortissement / dépréciation au 31/12/2020	Dotation PDD au cours de l'exercice	Reprise PDD au cours de l'exercice	Surcote / décote	Différence de conversion	Amortissement / dépréciation à la clôture	Valeur nette à la clôture
Terrains et constructions	1 336 335	190 595	21 214	23 900			187 910	1 148 426
Titres de propriété dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation :								
- Actions :								
Dans les entreprises liées	4 389 430	300 294	13 526	78 661			235 159	4 154 271
Dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation								
- Bons, obligations et créances de toutes natures :								
Dans les entreprises liées	1 166 846							1 166 846
Dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation								
Total entreprises liées et lien de participation	5 556 276	300 294	13 526	78 661			235 159	5 321 117
Autres placements :								
- Actions et autres titres à revenu Variable	6 413 729	82 157	8 402	19 834		-1 623	69 101	6 344 627
- Obligations, titres de créances négociables et autres titres à revenu Fixe	29 874 954	-18 173	95	7	-19 173	-146	-37 405	29 912 359
- Prêts	1 409 915							1 409 915
- Dépôts auprès des établissements de crédit								
- Autres placements	2 693 179	27 250	0		32 405		59 655	2 633 524
Total autres placements	40 391 777	91 234	8 497	19 842	13 232	-1 769	91 351	40 300 425
Valeurs déposées auprès des entreprises cédantes	3 957 627	-9 793			61 755		51 962	3 905 665
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	356 500							356 500
Total placements	51 598 515	572 329	43 238	122 403	74 987	-1 769	566 382	51 032 133
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	16 810 438							16 810 438
Total général	68 408 953	572 329	43 238	122 403	74 987	-1 769	566 382	67 842 571

A.4 - État récapitulatif des placements et instruments financiers à terme

En milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I – Placements						
1 - Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	1 322 534	1 134 624	1 803 556	1 728 095	1 535 642	2 384 719
2 - Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	4 685 168	4 454 259	5 005 391	4 750 688	4 442 838	5 194 385
3 - Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	2 376 243	2 321 056	2 765 429	3 751 794	3 689 725	4 786 896
4 - Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	3 741 747	3 738 966	3 867 807	4 119 146	4 110 199	4 242 621
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe	31 024 955	31 062 446	36 603 262	41 085 408	41 162 691	48 336 363
6 - Prêts hypothécaires	626 034	626 034	668 397	711 096	711 096	740 710
7 - Autres prêts et effets assimilés	800 727	800 727	801 009	369 543	369 543	369 543
8 - Dépôts auprès des entreprises cédantes	4 314 127	4 262 166	5 619 155	4 276 936	4 286 729	5 401 951
9 - Dépôts et cautionnements en espèce et autres placements (Dépôts autres que 8)	2 706 980	2 647 325	3 467 033	2 270 092	2 242 841	2 634 967
10 - Actifs représentatifs de contrats en unités de compte :	16 810 438	16 810 438	16 810 438	17 433 858	17 433 858	17 433 858
Placements immobiliers	1 029 616	1 029 616	1 029 616	913 118	913 118	913 118
Titres à revenu variable autres que parts d'OPCVM	483 387	483 387	483 387	466 010	466 010	466 010
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	2 866 206	2 866 206	2 866 206	3 899 376	3 899 376	3 899 376
Autres OPCVM	12 311 981	12 311 981	12 311 981	12 033 503	12 033 503	12 033 503
Obligations et autres titres à revenu fixe	119 248	119 248	119 248	121 851	121 851	121 851
11 - Autres instruments financiers à terme :	33 442	33 442	33 442	4 846	4 846	4 846
Stratégies d'investissement ou de désinvestissement						
Stratégies de rendement	33 442	33 442	33 442	4 846	4 846	4 846
Autres opérations						
Total des placements (1 à 11)	68 442 395	67 891 483	77 444 919	80 501 502	79 990 008	91 530 859
a - Dont :						
- Placements évalués selon l'article R 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	37 452 008	37 379 552	45 090 605	46 902 971	46 970 268	55 638 985
- Placements évalués selon l'article R 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	14 146 507	13 668 051	15 510 434	16 159 827	15 581 036	18 453 170
- Placements évalués selon l'article R 343-13 et instruments financiers à terme rattachés	16 810 438	16 810 438	16 810 438	17 433 858	17 433 858	17 433 858
- Placements évalués selon l'article R.343-11						
- Autres instruments financiers à terme	33 442	33 442	33 442	4 846	4 846	4 846
Total	68 442 395	67 891 483	77 444 919	80 501 502	79 990 008	91 530 859
b - Dont :						
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	62 646 071	62 144 529	69 821 362	69 570 720	68 983 954	77 805 556
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés						
- Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	4 314 127	4 262 166	5 619 155	4 276 936	4 286 729	5 401 951
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France	1 465 619	1 468 210	1 987 824	6 637 281	6 702 760	8 306 787
- Autres affectations ou sans affectation	16 578	16 578	16 578	16 565	16 565	16 565
Total	68 442 395	67 891 483	77 444 919	80 501 502	79 990 008	91 530 859
c - Dont :						
- Placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	68 303 874	67 754 357	77 297 255	80 322 684	79 812 087	91 337 820
- Placements et instruments financiers à terme hors OCDE	138 521	137 126	147 664	178 818	177 921	193 039
Total	68 442 395	67 891 483	77 444 919	80 501 502	79 990 008	91 530 859
II - Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	1 316 710	1 316 710	1 316 710	1 493 849	1 493 849	1 493 849

A.5 - Tableau de concordance entre l'actif et l'état détaillé des placements

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Total des placements inscrits à l'actif	51 102 239	62 476 540
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte	16 810 438	17 433 858
Primes sur dérivés (intégrées à la valeur nette pour les IFT)	48 911	12 909
A déduire : Amortissements de différences sur prix de remboursement	618 203	651 128
A ajouter : Différences sur prix de remboursement à percevoir	548 098	717 829
Etat récapitulatif des placements (*)	67 891 483	79 990 008

(*) Le montant de l'état récapitulatif des placements hors transfert d'activité FRPS s'élèverait à 81 379 678 K€.

A.6 - Etat des échéances des créances et des dettes

En milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019		
	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Créances :						
Créances nées d'opérations d'assurance directe	836 272	67 376	2 340	808 826	81 354	993
Créances nées d'opérations de réassurance ⁽¹⁾	316 693			625 394		
Autres créances						
Personnel	547			636		
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publique	80 288			101 690		
Débiteurs divers	359 653			399 463		
Sous total des autres créances	440 488			501 789		
Total créances	1 593 453	67 376	2 340	1 936 009	81 354	993
Comptes courants et caisse	135 574			256 652		
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires ⁽²⁾	130 276			819 428		
Dettes :						
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	214 522	61 252		216 677	52 827	
Dettes nées d'opérations de réassurance	85 274			1 417 652		
Dettes envers les établissements de crédit	8 595			126 347		
Autres dettes						
Dépôts, cautionnements reçus, autres emprunts et dettes assimilées	2 597			2 713		
Personnel et comptes rattachés	64 277			63 998		
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publique	69 532			122 002		
Créditeurs divers	1 147 912			909 934		
Sous total des autres dettes	1 284 318			1 098 647		
Total dettes	1 592 709	61 252		2 859 323	52 827	

Les créances sont nettes de dépréciation.

Dont, au titre des traités de réassurance Allianz Vie / Allianz IARD au 31/12/2019 :

⁽¹⁾ 298 227 milliers d'euros de créances

⁽²⁾ 684 953 milliers d'euros de dettes pour dépôts en espèces

A.7 - Participation dans les entreprises liées

Nom de la société	31/12/2020			31/12/2019		
	% de détention	Valeur comptable des titres détenus (en milliers d'euros)		% de détention	Valeur comptable des titres détenus (en milliers d'euros)	
		Brute	Nette		Brute	Nette
Allianz France Richelieu	100,00%	348 021	348 021	100,00%	500 021	500 021
Allianz Logistique SAS	100,00%	818 700	818 700	100,00%	768 700	768 700
Allianz Investments III Luxembourg	18,90%	328 788	328 788	18,90%	328 788	328 788
Allianz PRONY SAS	39,47%	30 158	30 158	100,00%	76 400	75 865
Allianz Retraite SA	100,00%	101 253	101 253	100,00%	40	40
Allianz US Debt Holding SA	23,80%	3 119	3 119			
Algr 1.729 17/12/31	100,00%	400 000	400 000	100,00%	400 000	400 000
Algr 1.413 18/12/28	100,00%	750 000	750 000	100,00%	750 000	750 000
Alvgr 2,304 % 16/12/20				100,00%	450 000	450 000
Arep V	34,10%	195 626	195 626	34,10%	208 685	208 685
Arep Lux V	34,10%	21	21			
Arep VIII	43,50%	131 736	131 736	43,50%	120 829	120 829
Assurances médicales SA	99,80%	35 914	35 914	99,80%	35 914	35 914
Az Euro Investments Sarl Lux	15,30%	490 000	490 000	15,30%	490 000	490 000
Génération Vie	28,60%	12 346	12 346	28,60%	12 346	12 346
Madeleine Opéra	77,90%	1 225 905	1 020 655	77,90%	1 225 905	945 371
Passage Des Princes SAS	25,95%	57 000	57 000	100,00%	195 001	195 001
Seine GmbH	100,00%	271 040	271 040	100,00%	54 031	54 031
Seine II GmbH	100,00%	63 027	49 824	100,00%	33 027	33 027
Sirius SA	54,37%	163 355	163 355	57,50%	173 118	173 118
Vignobles de Larose	95,60%	66 376	49 669	95,60%	63 509	45 616
Yao Investments Sarl	20,00%	47 046	47 046	20,00%	32 677	30 698
Total		5 539 431	5 304 271		5 918 991	5 618 050

A.8 - Filiales et participations

Informations financières concernant les filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable		Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				Brute	Nette			
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication								
1 - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société) :								
a - Sociétés Françaises :								
Allianz France Angel, 1 cours Michelet, 92800 Puteaux (1)	104 300		79,3%	89 194	82 770		879	634
Allianz France Richelieu 1, 1 cours Michelet, 92800 Puteaux	347 946	4 575	100,0%	348 021	348 021		54 811	30 000
Allianz Logistique SAS, 1 cours Michelet, 92800 Puteaux	756 300	7 602	100,0%	818 700	818 700		14 636	27 367
Allianz Retraite, 1 cours Michelet, 92800 Puteaux	101 253	199 146	100,0%	101 253	101 253	413 215	22 024	
Assurances médicales SA, 1 rue Lançon, 57000 Metz	76	3 425	99,8%	35 914	35 914	26 626	2 194	2 994
Madeleine Opéra SAS, 1 cours Michelet, 92800 Puteaux	1 584	1 207	77,9%	1 225 905	1 020 655	63 921	93 329	13 225
SCI AVIP Sélection, Tour Neptune - 20 place de Seine, 92400 Courbevoie	29 860	9 375	94,1%	37 234	33 742	10	21 825	29 316
SCI Via Pierre 1, 1 cours Michelet, 92800 Puteaux	34 855	59 798	94,1%	287 150	287 150	6 318	9 410	
SCI 46 Desmoulins, 1 cours Michelet, 92800 Puteaux	19	2 680	100,0%	114 498	114 498	8 488	4 426	
Vignobles de Larose SA (ex SA du Château Larose Trintaudon), 33112 Saint Laurent Médoc	22 246	2 486	95,6%	66 376	49 669	8 844	1 326	
b - Sociétés Étrangères :								
Seine GmbH, c/o Allianz Capital Partners GmbH, D-80333 Munich	25	269 202	100,0%	271 040	271 040		5 173	
Seine II GmbH, c/o Allianz Capital Partners GmbH, D-80333 Munich	25	62 577	100,0%	63 027	49 824		2 448	
SIRIUS SA, 46A avenue JK Kennedy, L-1855 Luxembourg (1)	126	328 836	54,4%	163 355	163 355	18 565	4 490	4 143
2 - Participations (10 à 50% du capital détenu par la Société):								
a - Sociétés Françaises :								
Allianz France Investissement, 1 cours Michelet, 92800 Puteaux (1)	138 079		34,1%	40 000	40 000		5 493	1 845
Allianz Prony SAS, 1 cours Michelet, 92800 Puteaux	76 400	636	39,5%	30 158	30 158	962	2 797	
Génération Vie, Tour Neptune - 20, Place de Seine, 92400 Courbevoie	42 498	41 701	28,6%	12 346	12 346	390 907	6 551	
Passage des Princes SAS, 1 cours Michelet, 92800 Puteaux	180 865	958	26,0%	57 000	57 000	8 375	616	578
SCI Allianz Arc de Seine, 1 cours Michelet, 92800 Puteaux	21 584	4 218	10,8%	23 352	23 352	14 032	7 532	814
SCI Docks V2, 1 cours Michelet, 92800 Puteaux	5 521		50,0%	13 800	13 800		-291	
b - Sociétés Étrangères :								
AREP V, 161 Brompton Road, London (1)	65	599 165	34,1%	195 626	195 626		26 232	14 542
AREP VIII, 161 Brompton Road, London (1)	19	305 352	43,5%	131 736	131 736		7 161	4 266
SARL Allianz Investments III, 14 bd F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg (2)	1 560 029	117 495	18,9%	328 788	328 788		87 620	
SARL AZ Euro Investments, 14 bd F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg (2)	2 680 003	505 321	15,3%	490 000	490 000		257 966	43 801
SA YAO NEWREP Investments, 14 bd F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg	211 623	21 460	20,0%	47 046	47 046		3 672	
B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication								
1 - Filiales non reprises au paragraphe A								
a - Filiales Françaises (ensemble)				2 432	2 432			
b - Filiales Etrangères (ensemble)								
2 - Participations non reprises au paragraphe A								
a - Dans des Sociétés françaises (ensemble)								
b - Dans des Sociétés étrangères (ensemble)				3 140	3 140			

⁽¹⁾Données non auditées ⁽²⁾Données 2019

A.9 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations

en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises 2020		Montant concernant les entreprises 2019	
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Placements immobiliers				
Parts de SCI	650 663		958 995	
Total placements immobiliers	650 663		958 995	
Placements financiers				
Actions à revenu variable	4 389 429		4 318 992	
Bons, obligations à revenus fixes	1 150 000		1 600 000	
Prêts participatifs	360		480	
Parts dans Assoc., Synd., GIE et organismes divers				
Parts SARL ou Stés en commandite				
Compte spécial investissement	16 486		16 561	
Créances déposées chez les cédants				
Provisions pour dépréciation	-235 159		-300 941	
Total placements financiers	5 321 116		5 635 092	
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions Techniques	19 341		1 732 268	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	4 977		6 566	
Créances nées d'opérations de réassurance	26 773		346 778	
Autres créances	66 015		98 112	
Total actif	6 088 885		8 777 811	
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	12 906		701 327	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	52		32	
Dettes nées d'opérations de réassurance	21 575		1 360 209	
Autres dettes	277 650		71 750	
Total passif	312 183		2 133 318	

A.10 - Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur
	A l'ouverture de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	A la clôture de l'exercice	Nominale (en €)
Actions ordinaires	42 870 295		42 870 295	15

Le capital Allianz Vie est détenu à 98,28% par Allianz France SA et à 1,72% par Allianz IARD SA.

A.11 - Capitaux propres

En milliers d'euros		31/12/2019	Mouvements de la période			Résultat de l'exercice	31/12/2020
			Affectation du résultat N-1	Incorporation de réserves	Autres augmentations		
Capital / Fonds	Capital social	643 054					643 054
	Fonds d'établissement constitué						
	Certificats mutualistes admis en fonds d'établissement						
	Fonds social complémentaire						
	Primes liées au capital social						
	Ecart de réévaluation						
Sous total capital / fonds		643 054					643 054
Réserves	Réserves indisponibles						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées :	1 806 060	-70		-77 736		1 728 254
	- Réserve pour remboursement d'emprunt pour fonds d'établissement						
	- Réserve de capitalisation (*)	1 398 159			-74 549		1 323 610
	- Réserve pour plus-value nette à long terme	392 252					392 252
	- Réserve pour fonds de garantie (*)	15 649	-70		-3 188		12 392
	Autres réserves	2					2
Sous total réserves		1 806 062	-70		-77 736		1 728 256
Autres éléments	Report à nouveau (**)	322 982	300 964	-300 092			323 854
	Résultat de l'exercice	300 894	-300 894			340 835	340 835
	Subventions d'équipement et autres subventions d'investissement						
Sous total autres éléments		623 876	70	-300 092		340 835	664 690
Total		3 072 992	0	-300 092	-77 736	340 835	3 035 999

(*) Hors opérations de transfert vers Allianz retraite, la réserve de capitalisation au 31 décembre 2020 serait ramenée à 1 516 860 Milliers d'euros. La diminution de la réserve pour fonds de garantie est liée au transfert FRPS.

(**) Distribution de réserves d'un montant de 300 M€ actée lors de l'assemblée générale du 10 décembre 2020.

A.12 - Passifs subordonnés

Aucun passif subordonné ne figure dans les comptes au 31 décembre 2020.

A.13 – Montant des provisions pour risques en cours

En milliers d'euros	2020	2019
	Montant de la PREC	Montant de la PREC
Assurances collectives		
Dommages corporels collectifs		
Assurances individuelles		
Dommages corporels individuels	108	120
Total	108	120

A.14 – Ventilation des provisions techniques – Part des patrimoines d'affectation

En milliers d'euros	Total Passif	Dont PERP	Dont L441	Dont HOSPI
Provisions d'assurance vie	43 803 181		1 485 562	
dont PM rentes en cours de constitution	1 377 840		1 354 355	
dont PM rentes en service	288 777		131 207	
Provisions des contrats en UC	16 904 658			
Provisions techniques de diversification				
Provisions pour participation aux bénéfices	1 479 330			
Réserve de capitalisation				
Provision pour risque d'exigibilité				
Provision technique spéciale				
Provision technique spéciale complémentaire				

L'activité des comptabilités d'affectation PERP et HOSPI a été transférée vers Allianz Retraite.

A.15 - Provisions pour sinistres non-vie et boni-mali

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour sinistres à l'ouverture	1 188 824	1 078 850
Prestations payées au titre des exercices antérieurs	-632 448	-608 779
Provisions pour sinistres à la clôture au titre des exercices antérieurs	-550 517	-580 835
Boni/Mali	5 859	-110 764
Intérêts techniques incorporés au cours de l'exercice	6 287	3 877
Total	12 146	-106 887

A.16 - Etat des règlements et des provisions pour sinistres à régler Non-Vie

Année d'inventaire (en milliers d'euros)	Exercice de rattachement				
Inventaire 2018	2016	2017	2018	2019	2020
Règlements	878 438	840 540	553 987		
Provisions	129 418	318 313	572 591		
Total sinistres (S)	1 007 856	1 158 853	1 126 578		
Primes acquises (P)	779 665	1 233 122	1 269 658		
Pourcentage (S/P)	129,27%	93,98%	88,73%		
Inventaire 2019					
Règlements	998 945	941 468	920 574	617 578	
Provisions	13 842	312 148	209 711	614 545	
Total sinistres (S)	1 012 787	1 253 616	1 130 285	1 232 123	
Primes acquises (P)	759 553	864 444	1 277 972	1 407 693	
Pourcentage (S/P)	133,34%	145,02%	88,44%	87,53%	
Inventaire 2020					
Règlements	1 009 358	1 051 672	997 377	1 036 768	598 615
Provisions	2 134	112 652	131 998	269 624	725 203
Total sinistres (S)	1 011 492	1 164 325	1 129 375	1 306 392	1 323 818
Primes acquises (P)	724 757	783 054	796 617	1 410 412	1 480 070
Pourcentage (S/P)	139,56%	148,69%	141,77%	92,62%	89,44%

A.17 - Comptes de régularisation - Produits à recevoir et charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Comptes de régularisation – Actif		
Intérêts et loyers acquis et non échus (*)	532 306	740 293
Frais d'acquisition reportés	14 918	16 112
Autres comptes de régularisation :		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Différences sur prix de remboursement à percevoir (*)	548 098	717 829
Produits dérivés option achats	22 122	12 602
Acceptations éléments prévisionnels	10 000	
Autres charges comptabilisées d'avance ou produits divers à recevoir	32 642	6 185
Sous-total autres comptes de régularisation	612 862	736 616
Total comptes de régularisation – Actif	1 160 086	1 493 021
Comptes de régularisation - Passif		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement (*)	618 203	651 128
Evaluations techniques de réassurance	50 476	54 881
Option sur vente		
Autres comptes de régularisation passif	6 179	6 024
Total comptes de régularisation - Passif	674 858	712 033
Produits à recevoir		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Personnel		
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		
Débiteurs divers	99 779	99 498
Total produits à recevoir	99 779	99 498
Charges à payer :		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	38 007	38 550
Dettes envers les établissements de crédit		
Personnel et comptes rattachés	56 861	56 404
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 487	4 409
Créditeurs divers	65 886	72 528
Total charges à payer	165 241	171 891

(*) les impacts FRPS sont principalement :

- les intérêts et loyers acquis non échus à hauteur de 148 760 K€,
- les différences sur prix de remboursement à percevoir pour 157 568 K€.
- l'amortissement des différences sur les prix de remboursement de 118 191 K€.

Globalement, hors transferts vers Allianz retraite, les charges à payer s'établiraient à 172 770 K€ (+7 529 K€)

A.18 – Comptes de régularisation – Instruments financiers à terme

En milliers d'euros		Solde au 31/12/2020	Durée de vie résiduelle			Nature d'instrument	Nature de risque de marché	Solde au 31/12/2019
			0 à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans			
Actif :								
- Collar	Primes payées restant à amortir	2 901	2 901			Option	Taux d'intérêt	2 614
- Swap inflation	Primes payées restant à amortir	21		21		Swap Obligations		35
- Swaption	Primes payées restant à amortir	65	65			Option	Taux d'intérêt	1 806
- Index OTC Option	Primes payées restant à amortir	18 276	18 276			Option	Taux d'intérêt	7 308
- RSU								
Total Actif		21 263	21 242	21				11 763
Passif :								
- CAP	Primes payées restant à amortir					Option	Taux d'intérêt	
Total Passif								0

A.19 - Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2020	Transfert ⁽¹⁾	Dotation	Reprise pour non-utilisation	Reprise pour utilisation	31/12/2019
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges						
- Litiges fiscaux						
- Litiges URSSAF ⁽¹⁾	8 452		70			8 382
- Gestion immobilière	447	-111	206			352
- Contentieux intermédiaires d'assurance	26 531		3 627	2 727	1 258	26 889
- Contrats en déshérence						
- Litiges avec le Personnel	1 220		200			1 020
Sous-total provisions pour litiges	36 650	-111	4 103	2 727	1 258	36 643
Autres provisions pour risques :						
- Gestion immobilière	1 395		1 395			
- Risques divers	22 899		3 620			19 279
Sous-total autres provisions pour risques	24 294		5 015			19 279
Total provisions pour risques	60 944	-111	9 118	2 727	1 258	55 922
Provisions pour restructuration :						
- Provisions pour restructuration - Plan d'adaptation ⁽²⁾	8 090		8 760		22 064	21 394
Total provisions pour restructuration	8 090		8 760		22 064	21 394
Provisions pour charges :						
- Provisions pour pensions et obligations Similaires ⁽³⁾	58 745		15 662		8 451	51 534
- Provisions pour impôts : plus-values d'apports sur Immeubles	11 047			1 193		12 240
- Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	1 794	-2 252	4 046		4 151	4 151
- Autres provisions pour charges :						
Intéressement des salariés	10 357		9 941		8 804	9 220
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	7 393		7 393		8 485	8 485
Médailles du travail et congés d'ancienneté	14 771		711		812	14 872
Dispositif de préretraite						
Rémunérations variables : SAR / RSU / MTBB	911		321		271	861
Autres provisions pour charges :	1 596			1		1 597
Total provisions pour charges	106 614	-2 252	38 074	1 194	30 974	102 960
Total provisions pour risques et charges - France	175 648	-2 363	55 952	3 921	54 296	180 276
TOM						
Total général	175 648	-2 363	55 952	3 921	54 296	180 276

⁽¹⁾ La provision URSSAF est de 8 452 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2020, la provision pour restructuration s'élève à 8 090 milliers d'euros.

Cette provision, initialement comptabilisée en 2017 et actualisée en 2020, est intégralement liée aux conséquences de la transformation de l'entreprise matérialisée notamment par l'accord GPEC et le plan de décommissionnement des outils informatiques.

⁽³⁾ Les provisions pour pensions et obligations similaires comprennent notamment :

- La provision pour indemnité de fin de carrière pour 26 971 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 24 723 milliers d'euros au 31 décembre 2019.
- La provision pour Caisse de Retraite du Personnel pour 30 556 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 25 665 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Notes sur le compte de résultat

B.1 - Ventilation des charges et produits des placements

En milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019		
	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des participations	70 960		70 960	45 014		45 014
Revenus des placements immobiliers	42 431	48 614	91 045	38 362	58 286	96 648
Revenus des autres placements	182 098	972 221	1 154 319	174 440	1 468 553	1 642 993
Autres revenus financiers	200	320 270	320 470	55	250 178	250 233
Total	295 689	1 341 105	1 636 794	257 871	1 777 017	2 034 888
Frais financiers	-23 420	-171 864	-195 284	-34 601	-218 311	-252 912
Charges des placements immobiliers	-5 072	-8 485	-13 557	-4 156	-8 537	-12 693
Autres produits des placements nets de charges		-68 265	-68 265		-37 760	-37 760
Variation des amortissements et provisions relatifs aux placements	55 542	-3 362	52 180	51 844	28 596	80 440
Plus-values de cessions nettes de moins-values	5 126	392 410	397 536	36 792	417 181	453 973
Variation de la réserve de capitalisation		-174 610	-174 610		-105 588	-105 588
Pertes ou profits de change	-1	-133 191	-133 192		28 505	28 505
Revenu net des placements	327 864	1 173 738	1 501 602	307 750	1 881 103	2 188 853

B.2 - Position de change et analyse des différences de conversion

Monnaie en milliers	Situation nette au 31/12/2020		Résultat de conversion en 2020	Situation nette au 31/12/2019		Résultat de conversion en 2019
	En devise	En euro converti		En devise	En euro converti	
Couronne Danemark	-12 088	-1 624	17	-33 437	-4 475	-8
Couronne Norvégienne	-7 262	-693	-73	-12 312	-1 248	
Couronne Suédoise	-37 570	-3 739	261	-59 972	-5 707	-329
Dirham Maroc	7	1		-8	-1	
Dollar Canada	19	12	-3 314	-72 860	-50 055	-2
Dollar USA	-1 710 359	-1 301 187	-122 935	-1 670 891	-1 301 642	24 878
Franc Djibouti						-1
Franc Suisse	-19 840	-18 344	6 056	-1 306 299	-1 201 746	1 552
Livre Sterling	-66 038	-74 868	-7 413	-117 744	-137 956	4 901
Riyal Arabie Saoudite	24	5	1	24	6	
Yen	-706 044	-5 589	-65	-229 367	-1 880	87
Euro	1 425 247	1 425 247		2 725 252	2 725 252	
Autres devises		-19 221	-6		-20 546	-2
Perte de change			-127 471			
Profit de change						31 077

B.3 - Ventilation par catégorie du compte de résultat technique de l'assurance non-vie au 31/12/2020

En milliers d'euros	Dommages corporels contrats individuels	Dommages corporels contrats collectifs	Total affaires directes dommages	Dommages corporels acceptations	Total général Non-Vie
1 - Primes acquises	147 166	1 100 405	1 247 571	160 115	1 407 686
a – Primes	147 018	1 100 268	1 247 286	160 115	1 407 401
b - Variation des primes non acquises	148	137	285		285
2 - Charges des prestations	1 087	-1 157 100	-1 156 013	-157 272	-1 313 285
a - Prestations et frais payés	-81 051	-942 214	-1 023 265	-145 998	-1 169 263
b - Charges des provisions pour prestations et diverses	82 138	-214 886	-132 748	-11 274	-144 022
A - Solde de souscription	148 253	-56 695	91 558	2 843	94 401
3 - Frais d'acquisition	-28 484	-105 395	-133 879	-3 317	-137 196
4 - Autres charges de gestion nettes	-16 843	-73 739	-90 582	-19 791	-110 373
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	-45 327	-179 134	-224 461	-23 108	-247 569
5 - Produits nets des placements	9 795	16 612	26 407	3 580	29 987
6 - Participation aux résultats	-1 164	-5 227	-6 391	-3 236	-9 627
C - Solde Financier	8 631	11 385	20 016	344	20 360
7 - Part des réassureurs dans les primes acquises	-5 329	205 697	200 368	755	201 123
8 - Part des réassureurs dans les prestations payées	3 915	1 266 035	1 269 950	5 673	1 275 623
9 - Part des réassureurs dans les charges de provisions pour Prestations	-13 297	-1 422 613	-1 435 910	-5 474	-1 441 384
10 - Part des réassureurs dans participation aux résultats	-215	108	-107	34	-73
11 - Commissions des réassureurs	44	-46 586	-46 542	-154	-46 696
D - Solde de réassurance	-14 882	2 641	-12 241	834	-11 407
Résultat technique Non-Vie (A+B+C+D)	96 675	-221 803	-125 128	-19 088	-144 216
Hors compte					
12 - Provision pour primes non acquises (clôture)	1 583		1 583		1 583
13 - Provision pour primes non acquises (ouverture)	1 731	137	1 868		1 868
14 - Provisions pour sinistres à payer (clôture)	181 489	897 875	1 079 364	196 357	1 275 721
15 - Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	268 822	742 416	1 011 238	177 586	1 188 824
16 - Autres provisions techniques (clôture)	458 056	604 444	1 062 500	110 673	1 173 173
17 - Autres provisions techniques (ouverture)	451 979	541 328	993 307	114 941	1 108 248

B.4 - Ventilation par catégorie du compte de résultat technique de l'assurance non-vie au 31/12/2019

En milliers d'euros	Dommages corporels contrats individuels	Dommages corporels contrats collectifs	Total affaires directes dommages	Dommages corporels acceptations	Total général Non-Vie
1 - Primes acquises	148 634	1 129 764	1 278 398	154 498	1 432 896
a – Primes	148 526	1 129 765	1 278 291	154 498	1 432 789
b - Variation des primes non acquises	108	-1	107		107
2 - Charges des prestations	-226 335	-1 017 864	-1 244 198	-139 363	-1 383 562
a - Prestations et frais payés	-71 853	-929 358	-1 001 211	-133 708	-1 134 919
b - Charges des provisions pour prestations et diverses	-154 482	-88 506	-242 988	-5 655	-248 643
A - Solde de souscription	-77 701	111 900	34 199	15 135	49 334
3 - Frais d'acquisition	-26 081	-110 756	-136 837	-4 158	-140 995
4 - Autres charges de gestion nettes	-18 244	-80 029	-98 273	-22 971	-121 244
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	-44 325	-190 785	-235 110	-27 129	-262 239
5 - Produits nets des placements	9 878	22 057	31 935	4 716	36 651
6 - Participation aux résultats	-1 021	-5 407	-6 428	-982	-7 410
C - Solde Financier	8 857	16 650	25 507	3 734	29 241
7 - Part des réassureurs dans les primes acquises	-2 597	-776 408	-779 005	1 300	-777 705
8 - Part des réassureurs dans les prestations payées	784	548 103	548 887	4 919	553 806
9 - Part des réassureurs dans les charges de provisions pour Prestations	28	188 757	188 785	-7 245	181 540
10 - Part des réassureurs dans participation aux résultats	-41	3 222	3 181	111	3 292
11 - Commissions des réassureurs		167 898	167 898	-286	167 612
D - Solde de réassurance	-1 826	131 572	129 746	-1 201	128 545
Résultat technique Non-Vie (A+B+C+D)	-114 995	69 337	-45 658	-9 461	-55 119
Hors compte					
12 - Provision pour primes non acquises (clôture)	1 731	137	1 868		1 868
13 - Provision pour primes non acquises (ouverture)	1 839	136	1 975		1 975
14 - Provisions pour sinistres à payer (clôture)	220 904	796 890	1 017 794	177 586	1 195 380
15 - Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	112 828	781 625	894 453	184 398	1 078 851
16 - Autres provisions techniques (clôture)	451 979	541 343	993 322	114 941	1 108 263
17 - Autres provisions techniques (ouverture)	404 559	463 402	867 961	101 565	969 526

B.5 - Ventilation par catégorie du compte de résultat technique de l'assurance vie au 31/12/2020

En milliers d'euros	Capitalisation		Contrats individuels			Contrats collectifs	
	Prime unique	Prime périodique	Temporaire décès	Prime unique	Prime périodique	Décès	Vie
1 - Primes acquises	47 798		93 506	746 905	99 424	408 557	20 164
2 - Charges des prestations	-215 337	59	-22 553	-2 589 550	-81 037	-208 054	-69 974
3 - Charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	188 010	-44	9 099	2 036 131	15 190	30 848	52 583
4 - Ajustements ACAV							
A - Solde de souscription	20 471	15	80 052	193 486	33 577	231 351	2 773
5 - Frais d'acquisition	-11 550		-22 682	-142 616	-17 463	-68 518	-673
6 - Autres charges de gestion nettes	-19 760	-57	-8 991	-183 088	-14 525	-27 456	-3 464
B - Charges d'acquisition et de gestion Nettes	-31 310	-57	-31 673	-325 704	-31 988	-95 974	-4 137
7 - Produits nets des placements	105 637	241	1 209	1 049 708	32 371	19 886	30 603
8 - Participation aux résultats	-52 658	-1	-75	-727 920	-30 206	-27 910	-21 231
C - Solde Financier	52 979	240	1 134	321 788	2 165	-8 024	9 372
9 - Part des réassureurs dans les primes Acquises			-1 882			4 276	8
10 - Part des réassureurs dans les prestations payées			9 387	-2 221		1 872	1 153
11 - Part des réassureurs dans charges prov pour prestations			-613			-13 905	378
12 - Part des réassureurs dans participation aux résultats						38	
13 - Commissions des réassureurs			161			6 212	12
D - Solde de réassurance			7 053	-2 221		-1 507	1 551
Résultat technique Vie (A+B+C+D)	42 140	198	56 566	187 349	3 754	125 846	9 559
Hors compte							
14 - Montant des rachats	202 592			1 182 170	24 853		3 897
15 - Intérêts techniques bruts de l'exercice			55	48 936	23 641	6 197	15 186
16 - Provisions techniques brutes à la clôture	3 103 146	9 306	35 893	33 918 994	1 125 585	790 149	853 337
17 - Provisions techniques brutes à l'ouverture	3 121 150	9 371	37 255	34 597 625	1 147 667	788 102	836 398

En milliers d'euros	Contrats en unités de compte		Autres affaires	PERP	Retraite Professionnelle Supplémentaire	Total affaires directes Vie	Acceptations	Total général Vie
	Prime unique	Prime périodique						
1 - Primes acquises	1 838 123	7	7			3 254 491	858 839	4 113 330
2 - Charges des prestations	-842 780	-127	-1 250			-4 030 603	-812 933	-4 843 536
3 - Charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-1 848 165	-60	1 244			484 836	10 901	495 737
4 - Ajustements ACAV	1 000 068	161				1 000 229	2 097	1 002 326
A - Solde de souscription	147 246	-19	1			708 953	58 904	767 857
5 - Frais d'acquisition	-116 841	-3	-10			-380 356	-1 320	-381 676
6 - Autres charges de gestion Nettes	16 234	-9	13			-241 103	-34 524	-275 627
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	-100 607	-12	3			-621 459	-35 844	-657 303
7 - Produits nets des placements	11 549	-11	458			1 251 651	191 918	1 443 569
8 - Participation aux résultats	-33 002	-55	-500			-893 558	-120 525	-1 014 083
C - Solde Financier	-21 453	-66	-42			358 093	71 393	429 486
9 - Part des réassureurs dans les primes acquises						2 402	-5 850	-3 448
10 - Part des réassureurs dans les prestations payées						10 191	3 783	13 974
11 - Part des réass dans charges prov pour prestations						-14 140	-650	-14 790
12 - Part des réassureurs dans participation aux résultats						38	4 025	4 063
13 - Commissions des Réassureurs						6 385	542	6 927
D - Solde de réassurance						4 876	1 850	6 726
Résultat technique Vie (A+B+C+D)	25 186	-97	-38			450 463	96 303	546 766
Hors compte								
14 - Montant des rachats	536 883					1 950 395	685 462	2 635 857
15 - Intérêts techniques bruts de l'exercice	5	55				94 075	522	94 597
16 - Provisions techniques brutes à la clôture	16 927 981	4 332	14 885			56 783 608	6 248 474	63 032 082
17 - Provisions techniques brutes à l'ouverture	15 868 748	4 279	15 630			56 426 225	6 155 074	62 581 299

B.6 - Ventilation par catégorie du compte de résultat technique de l'assurance vie au 31/12/2019

En milliers d'euros	Capitalisation		Contrats individuels			Contrats collectifs	
	Prime unique	Prime périodique	Temporaire décès	Prime unique	Prime périodique	Décès	Vie
1 - Primes acquises	597 693		91 230	992 816	105 112	366 485	159 014
2 - Charges des prestations	-190 688	-55	-27 023	-2 623 064	-126 255	-186 860	-607 546
3 - Charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-388 038	45	11 001	1 799 317	57 720	54 948	392 843
4 - Ajustements ACAV							
A - Solde de souscription	18 967	-10	75 208	169 069	36 577	234 573	-55 689
5 - Frais d'acquisition	-10 076		-21 882	-152 472	-16 595	-60 563	-3 645
6 - Autres charges de gestion nettes	-16 939	-59	-10 904	-182 734	-11 912	-26 485	-18 590
B - Charges d'acquisition et de gestion Nettes	-27 015	-59	-32 786	-335 206	-28 507	-87 048	-22 235
7 - Produits nets des placements	91 670	276	1 184	1 274 181	37 730	9 891	394 605
8 - Participation aux résultats	-55 246		-1 247	-850 850	-29 252	-29 188	-367 830
C - Solde Financier	36 424	276	-63	423 331	8 478	-19 297	26 775
9 - Part des réassureurs dans les primes Acquises			-39 110			-257 926	-28
10 - Part des réassureurs dans les prestations payées			11 821			106 698	795
11 - Part des réassureurs dans charges prov pour prestations			1 721			751	
12 - Part des réassureurs dans participation aux résultats			713			7 300	
13 - Commissions des réassureurs			9 620			68 292	6
D - Solde de réassurance			-15 235			-74 885	773
Résultat technique Vie (A+B+C+D)	28 376	207	27 124	257 194	16 548	53 343	-50 376
Hors compte							
14 - Montant des rachats	184 144		0	1 328 332	30 776		7 450
15 - Intérêts techniques bruts de l'exercice	-1		60	63 381	23 092	538	148 115
16 - Provisions techniques brutes à la clôture	3 121 960	9 371	37 255	35 450 012	1 151 929	801 828	9 976 871
17 - Provisions techniques brutes à l'ouverture	2 392 752	9 505	41 209	35 217 462	1 195 291	506 741	10 149 170

En milliers d'euros	Contrats en unités de compte		Autres affaires	PERP	Retraite Professionnelle Supplémentaire	Total affaires directes Vie	Acceptations	Total général Vie
	Prime unique	Prime périodique						
1 - Primes acquises	2 149 792	30	7 584	67 777	1 132	4 538 665	690 903	5 229 568
2 - Charges des prestations	-1 221 739	-2 570	-28 022	-36 042	-14 678	-5 064 542	-298 892	-5 363 434
3 - Charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-2 848 662	-4 186	20 480	-89 165	-16 614	-1 010 311	-323 883	-1 334 193
4 - Ajustements ACAV	2 086 569	4 014		69 706	30 318	2 190 607	-562	2 190 045
A - Solde de souscription	165 960	-2 712	42	12 276	158	654 419	67 566	721 985
5 - Frais d'acquisition	-136 259	-5	-498	-5 451	-86	-407 532	-1 586	-409 118
6 - Autres charges de gestion Nettes	36 316	150	-274	-221	-356	-232 008	-38 154	-270 162
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	-99 943	146	-772	-5 672	-442	-639 540	-39 740	-679 280
7 - Produits nets des placements	55 837	51	20 243	21 315	-75	1 906 908	216 506	2 123 414
8 - Participation aux résultats	-66 358	-64	-17 412	-23 181		-1 440 628	-148 074	-1 588 702
C - Solde Financier	-10 521	-13	2 831	-1 866	-75	466 280	68 432	534 712
9 - Part des réassureurs dans les primes acquises						-297 064	-5 440	-302 504
10 - Part des réassureurs dans les prestations payées						119 314	2 550	121 864
11 - Part des réass dans charges prov pour prestations						2 472	-218	2 254
12 - Part des réassureurs dans participation aux résultats						8 013	2 451	10 464
13 - Commissions des Réassureurs						77 918	491	78 409
D - Solde de réassurance						-89 347	-166	-89 513
Résultat technique Vie (A+B+C+D)	55 496	-2 580	2 101	4 738	-359	391 812	96 092	487 904
Hors compte								
14 - Montant des rachats	650 275	32		8 861		2 209 870	166 378	2 376 248
15 - Intérêts techniques bruts de l'exercice	5	54				235 244	806	236 050
16 - Provisions techniques brutes à la clôture	16 874 907	40 555	566 002	1 230 856	223 831	69 485 377	6 155 282	75 640 659
17 - Provisions techniques brutes à l'ouverture	15 671 706	36 665	569 071	1 118 493	207 217	67 115 282	5 700 326	72 815 608

B.7 - Frais généraux par nature

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Ventilation des charges par nature		
Charges de personnel	302 137	321 388
Impôts et taxes	28 555	24 868
Commissions	349 317	354 342
- Dont commissions aux intermédiaires	349 317	354 342
- Dont autres commissions		
Achats et autres charges externes	259 871	323 932
Amortissements et provisions	17 003	12 441
Autres charges de gestion courante	398 122	443 807
Total	1 355 005	1 480 778

B.8 - Frais généraux par destination

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Ventilation des charges par destination		
Frais de règlement des sinistres	96 968	103 146
Frais d'acquisition	518 872	550 114
Frais d'administration	502 867	500 490
Frais internes et externes de gestion des placements	208 841	265 604
Autres charges techniques	24 331	58 516
Autres charges non techniques	3 126	2 908
Total	1 355 005	1 480 778

B.9 - Charges du personnel

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel		
Salaires	225 526	228 872
Pensions de retraite	47 354	58 754
Charges sociales	487	182
Commissions versées au personnel commercial	28 770	33 580
Autres		
Total	302 137	321 388
Personnel en ETP	2 567	2 621
Montant versé aux agences de travail temporaire	2 553	2 950
Personnel intérimaire en ETP	30	42

Il s'agit des frais afférents au personnel juridiquement rattaché à Allianz Vie (tous pays confondus). Ces frais font l'objet d'une répartition entre les sociétés du Groupe en fonction de l'activité du personnel.

B.10 - Ventilation des primes brutes émises

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Primes d'assurance directe		
- En France	4 430 790	5 731 592
- DOM-TOM	70 988	85 365
Sous-total France :	4 501 778	5 816 957
- Hors union Européenne		
- Union Européenne (Hors France)		
Total	4 501 778	5 816 957

B.11 - Montant des commissions afférentes à l'assurance directe comptabilisé pendant l'exercice

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Commissions :		
- Acquisition	137 373	138 521
- De gestion	108 760	106 392
Total	246 133	244 913

B.12 – Montant des commissions afférentes aux acceptations comptabilisé pendant l'exercice

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Commissions		
- Acquisition		
- De gestion	41 597	45 600
Total	41 597	45 600

B.13 - Entrées et sorties de portefeuille

En milliers d'euros	31/12/2020		31/12/2019	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Primes :				
- Affaires directes	42 590	-1 701	91 021	13 551
- Acceptations	-207		19 360	-503
- Cessions	-926	137	-111	126
- Rétrocessions			-1 289	32
Sinistres :				
- Affaires directes		-25 150	14 302	-289 968
- Acceptations	-1 571	-59 685	-1 504	-46 784
- Cessions (*)		788 504		
- Rétrocessions		1 296		313
Total	39 886	703 401	121 779	-323 233

Le montant en sortie des sinistres cédés qui s'élève à 788 504 K€ s'explique principalement par la résiliation des deux traités de réassurance entre Allianz Vie et Allianz IARD dont l'objet était d'organiser la cession des risques décès et de prévoyance sur un portefeuille spécifique

L'impact financier de la résiliation de ces deux traités se situe au niveau des activités :

- Dommages corporels pour 662 778 K€,
- Vie pour 122 473 K€.

B.14 - Variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Charges de provisions d'assurance vie	-2 347 034	-1 650 934
Entrée et sortie de portefeuille et variation de provisions	806 368	1 760 371
Intérêts techniques et participations aux résultats incorporés directement	154 454	623 319
Utilisation de la provision pour participation aux excédents	604 280	602 118
Différence de conversion		
Total (*)	-781 932	1 334 874

(*) L'impact financier du transfert d'activité s'élève à 149 009 K€ et s'analyse de la façon suivante :

- 363 083 K€ de charges de provisions d'assurance vie,
- 154 083 K€ d'entrée et sortie de portefeuille et variation de provisions,
- 268 640 K€ d'intérêts techniques et participations aux résultats incorporés directement,
- 89 369 K€ d'utilisation de la provision pour participation aux excédents.

Ainsi, sans le transfert d'activité dans le FRPS Allianz Retraite la variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance s'établirait à -632 923 K€ à lieu de -781 932 K€ à la clôture de l'exercice du 31 décembre 2020.

B.15 - Participation des assurés aux résultats techniques et financiers

En milliers d'euros	2016	2017	2018	2019	2020
Participation aux résultats total :	1 872 056	1 559 414	1 817 605	1 596 112	1 023 710
A1 : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	1 707 704	1 674 072	1 554 554	1 439 530	940 871
A2 : Variation de la provision pour participation aux Bénéfices	164 352	-114 657	263 050	156 582	82 839
Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A132-10 :					
B1 : Provisions mathématiques moyennes	47 903 921	48 312 489	47 731 250	47 935 983	43 063 808
B2 : Montant minimal de la participation aux résultats	1 574 865	1 294 525	1 472 784	1 332 342	847 487
B3 : Montant effectif de la participation aux résultats	1 634 990	1 307 891	1 533 675	1 333 614	860 001
a- Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	1 473 457	1 416 356	1 312 352	1 183 157	771 108
b- Variation de la provision pour participation	161 533	-108 465	221 324	150 457	88 893

B.16 - Charges des prestations et contributions liées à la CMU

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Montant des charges et prestations	134 926	118 261

B.17 - Ventilation des produits et charges non techniques et exceptionnels

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Autres produits non techniques		
- Effet d'impôt sur réserve de capitalisation ⁽¹⁾	59 036	39 263
Sous-total Autres produits non techniques	59 036	39 263
Autres charges non techniques		
- Autres charges non techniques		
- Effet d'impôt sur réserve de capitalisation ⁽¹⁾	-3 126	-2 908
Sous-total des autres charges non techniques	-3 126	-2 908
Produits exceptionnels		
- Reprise de la provision pour coûts de restructuration ⁽²⁾	22 064	15 865
- Reprise de provision pour litiges fiscaux		
- Reprise de provision sur contrats en déshérence		
- Autres produits exceptionnels	1 216	368
Sous-total Produits exceptionnels	23 281	16 233
Charges exceptionnelles		
- Coûts de restructuration ⁽²⁾	-60 537	-27 145
- Provision contrats en déshérence		
- Règlement pénalités sur contentieux fiscaux		
- Dotation aux provisions restructuration accompagnement	-8 760	-4 896
- Dotation à la provision pour contentieux fiscaux ⁽³⁾	-3 620	-1 190
- Règlement pénalité sur contrats en déshérence	-	
Sous-total des charges exceptionnelles	-72 917	-33 231
Résultat exceptionnel et non technique	6 274	19 357

⁽¹⁾ cf. Principes comptables - paragraphe 12 « Autres produits et charges non techniques ».

⁽²⁾ Au titre des coûts de restructuration, des dépenses engagées au 31 décembre 2020 de 60 537 milliers d'euros sont partiellement couvertes par une reprise de provision de 22 064 milliers d'euros.

⁽³⁾ Une provision pour risques IS de 3 400 milliers d'euros a été dotée au 31/12/2020 et 220 milliers d'euros d'intérêts de retard calculés sur une provision pour risque IS sur exercice antérieur.

B.18 - Ventilation de la charge fiscale et de la participation des salariés

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Participation des salariés		
- Provision pour participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'exercice	-7 908	-5 347
- Variation de la provision pour participation des salariés payée au titre de l'exercice précédent		
Total Participation et intéressement des salariés	-7 908	-5 347
Impôts sur les bénéfices		
- Provision de l'exercice	-94 510	-168 979
- Opérations des exercices antérieurs	5 580 ⁽¹⁾	478 ⁽²⁾
- Opérations des établissements hors de France		
- TOM	803	-6 192
Total Impôts sur les bénéfices	- 88 127	-174 693

⁽¹⁾ Les opérations des exercices antérieurs comprennent :

- la régularisation de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice précédent pour + 5 580 milliers d'euros,

⁽²⁾ Les opérations des exercices antérieurs comprennent notamment :

- la régularisation de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice précédent pour -2 446 milliers d'euros,
- la reprise de la taxe sur les excédents de provisions pour sinistres restant à payer pour +3 000 milliers d'euros,

B.19 - Société mère consolidante

Allianz Vie est consolidée par intégration globale par :

Allianz SE
Königinstrasse 28, D-80802 München

B. 20 - Effectif moyen et masse salariale par catégorie

En milliers d'euros	31/12/2020		31/12/2019	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Effectif moyen du personnel				
Direction	17	180	17	182
Cadres	1 089	3 084	1 174	3 375
Non cadres	1 462	2 232	1 397	2 211
Total (*)	2 568	5 496	2 588	5 768
Masse salariale (par catégorie)				
Direction	3 303	4 437	2 021	4 180
Cadres	92 165	29 519	90 121	30 494
Non cadres	43 005	16 842	43 346	18 221
Total	138 473	50 798	135 487	52 896

(*) Effectif moyen du personnel du Groupe Allianz France (Allianz Vie, Allianz IARD)

B.21 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de Direction ou de surveillance

En milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019		
	membres des organes			membres des organes		
	d'administration	de direction	de surveillance	d'administration	de direction	de surveillance
Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance						
Rémunérations allouées dans l'exercice	3 625	2 170		6 770	3 414	
Dont salaires versés au titre de mises à disposition (mutuelles)						
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance						
Avances et crédits pendant l'exercice						
Autres engagements pris						
Remboursement de frais						
Nombre de membres bénéficiaires	4	2		4	2	

B.22 - Engagements sociaux et avantages postérieurs à l'emploi

En milliers d'euros	Indemnités de Fin de Carrière		Médailles d'Honneur du Travail		Congés d'Ancienneté		Rentes	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Engagements nets	-26 970	-24 723	-6 409	-6 487	-8 361	-8 385	-30 556	-25 665

Les engagements sociaux et avantages postérieurs à l'emploi concernent :

- Les indemnités de fin de carrière prévues par les Conventions Collectives des Sociétés d'Assurances et de l'Inspection d'Assurance,
- Les médailles d'honneur du travail prévues par les accords d'entreprises applicables chez Allianz,
- Les congés d'ancienneté dont sont potentiellement bénéficiaires les actifs du groupe,
- Les rentes correspondant à la CRP (Caisse de Retraite du Personnel).

Les taux d'intérêt retenus pour 2020 sont les suivants :

- Indemnités de fin de carrière = 0,8%
- Caisse de Retraite du Personnel (CRP) = 1,55%
- Médailles d'honneur du travail = 0,5%
- Congés d'ancienneté = 0,5%

La valeur de l'engagement brut (provision et actif de couverture) représente :

En milliers d'euros	Caisse de retraite du Personnel (CRP AGF)		Indemnités de Fin de Carrière		Médailles d'Honneur du Travail		Congés d'Ancienneté	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	-169 036	-168 658	-47 515	-46 527	-6 409	-6 487	-8 361	-8 385
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	138 480	142 992	20 544	21 804	0		0	
Engagements nets (A) + (B)	-30 556	-25 666	-26 971	-24 723	-6 409	-6 487	-8 361	-8 385



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des Assurances

Société anonyme au capital de 643 054 425 euros.

Siège social : 1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
340 234 962 RCS Nanterre

www.Allianz.fr

Allianz Vie
Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 643 054 425 euros
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 -
92076 Paris La Défense Cedex
340 234 962 R.C.S. NANTERRE

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire annuelle
du 20 mai 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,
le vingt mai, à huit heures trente,

les actionnaires de la société Allianz Vie, société anonyme au capital de 643.054.425 euros, divisé en 42 870 295 actions de 15 euros de nominal chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettre simple adressée le quatre mai deux mille vingt-et-un.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RICHIER en sa qualité de Président du conseil d'administration.

La société Allianz France, représentée par Monsieur Fabien WATHLE, et la société Allianz IARD, représentée par Monsieur Rémi SAUCIE, les actionnaires présents et acceptants représentant le plus grand nombre d'actions et de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par Madame Charlotte DIB.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 42 870 203 actions ayant le droit de vote, sur les 42 870 295 actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée réunissant plus du cinquième des actions composant le capital social et ayant le droit de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer dans les conditions requises par les statuts pour les assemblées générales ordinaires.

Le Président constate que PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, n'assiste pas à l'assemblée.

[...]

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que ceux du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes annuels faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 340 835 453,40 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Partant d'un bénéfice de :	340 835 453,40 €
auquel s'ajoute un report à nouveau de :	323 854 426,99 €

Compte tenu de la dotation à la réserve pour cotisation au fonds de garantie des assurés vie créée par l'article 68 de la loi du 25/06/1999 sur la sécurité financière et son décret d'application du 03/08/1999, pour :	- 795 282,00 €
--	----------------

Le solde à répartir s'élève à :	663 894 598,39 €
---------------------------------	------------------

Que l'Assemblée décide de répartir comme suit :

- Distribution d'un dividende de 6,54 euros par action, soit un total de :	280 371 729,30 €
- Le solde, soit :	383 522 869,09 €

Etant affecté au report à nouveau.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée prend acte que le montant des dividendes payés au titre des trois derniers exercices et le régime fiscal correspondant ont été les suivants :

En 2018 – Pas de distribution de dividende au titre de l'exercice 2017. Versement de 5,50 € (décidé par l'assemblée générale ordinaire du 21/12/2018) - Abattement de 40%.

En 2019 – Pas de distribution de dividende au titre de l'exercice 2018.

En 2020 – Pas de distribution de dividende au titre de l'exercice 2019. Versement de 7,00 € (décidé par l'assemblée générale ordinaire du 10/12/2020) - Abattement de 40%.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visée aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce et à l'article R 322-7 du Code des assurances, approuve dans les conditions de l'article L225-40 du Code de commerce, chacune des conventions mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Sixième résolution

L'Assemblée générale, donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'effectuer tout dépôt ou publication et remplir toute formalité nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Extrait certifié conforme
Charlotte Dib
Secrétaire de Séance

